

Autour de la bulle Unigenitus Madame de Maintenon (1635-1719)

Françoise d'Aubigné, connue sous le nom de Madame de Maintenon, passe devant l'histoire pour «un protégée insaisissable»¹⁾. D'ailleurs, elle-même avait prédit : «Je serai une énigme pour le monde»²⁾. Non seulement elle s'annonça pour telle, mais elle contribua efficacement à l'être et à le rester, faisant disparaître en plusieurs occasions le principal de ses papiers³⁾. De son côté, le marquis René-Louis d'Argenson, lieutenant général de police, avait présagé :

* La très abondante correspondance de Mme de Maintenon a fait l'objet de plusieurs éditions. Les particulières ne nous intéressent pas ici. Les générales se réduisent à :

Laurent Angliviel de la BEAUMELLE, *Lettres de Madame de Maintenon*, dans *Mémoires pour servir à l'histoire de Madame de Maintenon et à celle du siècle passé*, 9 vol., Amsterdam, 1755-1756, dont il y eut des rééditions ; nous citons celle de Maastricht, 16 vol., 1778. «Il vaut mieux que sa réputation».

Théophile LAVALLÉE, *Correspondance de Mme de Maintenon*, 5 vol., 1865-1866, arrêtée à l'année 1705 ; ayant été retiré du commerce, le cinquième volume est pratiquement introuvable.

A. GEFFROY, *Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique. choix de ses lettres et entretiens*, 2 vol., Paris 1887.

Marcel LANGLOIS, *Mme de Maintenon. Lettres*, 4 vol., (t. II à V, le premier n'ayant jamais été publié), Paris, 1935-1939 ; ne dépasse pas l'année 1701. Cité *Lettres*. G. Guittion (*Le P. de la Chaize*, Paris 1958, t. II, p. 260) cite une dernière édition de la Correspondance, due à Marcel Langlois et Préclin, comportant 12 vol., Paris, Letouzey et Ané, 1945 ; elle n'a pas paru.

Parmi les nombreuses autres sources qui renseignent sur la carrière de Mme de Maintenon, je ne citerai que les *Mémoires* de Jean Joseph de Languet de Gergy, évêque de Soissons (1717-1731), édités dans Th. LAVALLÉE, *La famille d'Aubigné*, Paris 1863. Les douzième et treizième chapitres, assez superficiels, y sont consacrés aux rapports de Mme de Maintenon avec le jansénisme et la bulle Unigenitus.

Parmi les biographies, je citerai surtout :

Marcel LANGLOIS, *Madame de Maintenon*, Paris, 1932 ; Jean CORDELIER, *Madame de Maintenon. Une femme au grand siècle*, Paris, 1955.

¹⁾ LANGLOIS, 259.

²⁾ Mme Saint-René TAILLANDIER, *Madame de Maintenon*, Paris, 1923, 288. Louis Mermaz (*Madame de Maintenon ou l'amour dévot*, Paris, 1985. — *J'ai lu l'histoire*, n° 1785) parle, p. 93 d'une «transparente énigme».

³⁾ Par exemple avant la mort de Louis XIV et avant la sienne même. Dans l'ensemble, d'après Marcel Langlois (*Madame de Maintenon, ses œuvres, la légende et l'histoire*, dans *Revue Historique* 158, 1931, p. 254), elle aurait écrit quelque 60.000 lettres.

«Ce sera quelque jour une grande question parmi les historiens minutistes de savoir si Louis XIV était amant aussi bien que le mari de Mme de Maintenon, ou si elle était simplement une bonne amie qui cherchait à lui complaire en tout»⁴).

Toutefois, ce n'est pas la vie intime de cette femme qui nous intéresse ici, mais seulement son attitude, toujours inexplorée, devant ou autour de cette fâcheuse bulle *Unigenitus*, dont on l'a voulu rendre au moins partiellement responsable.

Saint-Simon, qui écrivit ses *Mémoires* avec un recul d'au moins trente ans, fait servir la bulle

à «l'intérêt de Mme de Maintenon de gouverner l'Église comme elle faisait l'État depuis si longtemps et que la partie principale n'échappât plus à sa domination. Ce champ une fois ouvert, il n'y eut plus de bornes. Le goût changeant de Mme de Maintenon s'était dépris du cardinal de Noailles à force d'artifices de Bissy et des sulpiciens et missionnaires, aiguïsés et soufflés par les jésuites. Elle n'avait plus besoin de lui pour s'initier dans les affaires ecclésiastiques; ce pont, dont elle s'était pour cela si utilement servie, n'avait plus d'usage ... Son alliance avec les Noailles, son ancienne amitié pour le cardinal de Noailles ... se tournèrent en fureur contre lui, [laquelle] l'enfla comme d'un sacrifice fait à la vérité et à la soumission à l'Église»; *Mémoires* (édit. Ramsay), XII, 31-32.

Albert Le Roy (*La France et Rome de 1700 à 1715. Histoire diplomatique de la bulle Unigenitus*) écrit à la page 173:

« . Cette femme étrange ... allait plonger ses derniers jours, ceux de Louis XIV et la France, dans le chaos des querelles religieuses. N'importe, sa satisfaction était complète; elle touchait aux dernières choses sur lesquelles son sexe peut porter les mains, à ce que les hommes se réservent avec le soin le plus jaloux: la constitution de l'Église. Dans la révocation de l'édit de Nantes, elle avait eu sa part; dans l'anéantissement du jansénisme et l'humiliation des doctrines gallicanes, le rôle prépondérant lui revient. Erreur ou crime, exploit ou fantaisie, c'est bien son œuvre. Au regard de l'histoire, la bulle *Vineam* lui appartient. Elle se croyait, nous dit Saint-Simon, l'abbesse universelle, elle se figurait être une mère de l'église».

A la page 417, le même auteur se demande:

«Qui donc a, peu à peu, abandonné Noailles et autorisé contre lui des mesures de rupture et de coercition, sinon celle même qui

⁴ Louis HASTIER, *Louis XIV et Madame de Maintenon*, Paris, 1957, 8.

assiégeait l'esprit du prince, accaparait sa confiance et par là tenait mystérieusement les fils de notre politique? Avec quelle habileté et quelles précautions ne se mêlait-elle pas aux grandes choses de la diplomatie ou de la religion, sous le couvert des goûts modestes qu'elle cultivait à Saint-Cyr ... Plusieurs voudraient, par respect monarchique, que tout l'imbroglio de la bulle *Unigenitus* fût né à Rome dans le cerveau de jésuites intrigants et de zelanti cosmopolites. Mais les dépêches officielles de notre dépôt des affaires étrangères ne laissent, à cet égard, subsister aucun doute ...».

Comme cette bulle tournait avant tout autour du cardinal archevêque de Paris Louis-Antoine de Noailles⁵⁾, notre étude s'occupera principalement des rapports entre ces deux personnages haut placés, l'un à Paris dans l'Église, l'autre à Versailles, à la cour. Ces rapports commencèrent assez tardivement, vers 1695.

I. SOUS LA FIN DU CONFESSORAT DU P. DE LA CHAIZE (1675-1708)

C'était en somme pour échapper au P. de la Chaize que Françoise se rapprocha alors de Louis-Antoine. Était-ce en vue de son mariage secret qu'elle voulait conclure avec Louis XIV et faire bénir par le nouvel archevêque de Paris? C'est la thèse qu'en 1957, dans un livre bien conduit, Louis Hastier a avancée, mais qui n'a pas été retenue par les historiens. A quelques retouches près, prévaut toujours l'opinion de Saint-Simon qui, laissant assez entendre qu'il était bien renseigné, a placé ce mariage en 1683:

«A son retour [de Fontainebleau, où le roi passa tout l'automne 1683], on prétend, car il faut distinguer le certain de ce qui ne l'est pas; on prétend, dis-je, que le roi parla plus librement à Madame de Maintenon, et qu'elle, osant essayer ses forces, se retrancha habilement sur la dévotion et sur la prudence de son dernier état [de veuve Scarron]; que le roi ne se rebuta point, qu'elle le prêcha et lui fit peur du diable et qu'elle ménagea son amour et sa conscience l'un par l'autre avec grand art; qu'elle parvint à ce que nos yeux ont vu et que la postérité refusera de croire.

Mais ce qui est certain et bien vrai, c'est que, quelque temps après le retour du roi de Fontainebleau, et au milieu de l'hiver⁶⁾ qui suivit la mort de la reine, chose que la postérité aura peine à croire, quoique parfaitement vrai et avéré, le P. de la Chaize, confesseur du roi, dit la

⁵⁾ Voir notre étude sur Noailles dans *Lias*, 11 (1984), 169-252.

⁶⁾ Les auteurs placent le mariage plutôt dans la nuit du 9 au 10 octobre.

messe en pleine nuit dans un des cabinets du roi à Versailles. Bontemps⁷⁾, gouverneur de Versailles, premier valet de chambre ... servit la messe où ce monarque et la Maintenon furent mariés, en présence d'Harlay, l'archevêque de Paris, comme diocésain, de Louvois, qui tous deux avaient, comme on l'a dit, tiré parole du roi qu'il ne déclarerait jamais ce mariage, et de Monchevreuil⁸⁾ uniquement en troisième [témoin]»⁹⁾.

Si ce n'était pas pour bénir un mariage secret, pour quelle autre raison, Françoise se serait-elle rapprochée de Louis-Antoine? Étaient-ce ses scrupules? Scrupule et crainte du scandale qui, à cause de la clandestinité de son mariage, devait résulter de sa cohabitation? Scrupule, inspiré par la législation de Trente, quant à la validité de son union clandestine? Ces scrupules, relevés par Hastier, ne devaient pas être fort sérieux, l'archevêque Harlay ayant donné la dispense pour la clandestinité, et le cancan de la cour ayant suffisamment ébruité le mariage. Était-ce alors l'orgueil qui la poussait à faire déclarer son mariage et à paraître publiquement en reine de France? On lui a souvent attribué cette mégalomanie. Mais en vérité, elle était bien trop réaliste pour ne pas voir qu'avec son ascendance et son passé, il lui était impossible de se hausser au-dessus des enfants royaux légitimes et légitimés, au-dessus des princes du sang, au-dessus de la plus haute noblesse aulique et parlementaire. En cela, son mari était aussi clairvoyant qu'elle. A bon droit, sa belle-sœur, méchante langue avant tout, et qui la haïssait, écrivit-elle en 1692:

«Elle [Mme de Maintenon] n'est pas si folle que de se faire déclarer reine; elle connaît trop bien l'humeur de son homme. Si elle faisait cela, elle tomberait bien vite en disgrâce»¹⁰⁾.

Toutefois, la Palatine ajoute:

«Elle [Françoise] ne veut pas qu'on la traite ainsi [en reine], mais elle veut qu'on ait autant de considération pour elle, et même plus, que si elle était reine, qu'on la consulte en tout et qu'on ne fasse rien sans son conseil et sans son ordre»¹¹⁾.

⁷⁾ Alexandre Bontemps-(1626-1701), premier valet de chambre de Louis XIV. Il se chargea de la correspondance destinée à Mme de Maintenon; HASTIER, 251.

⁸⁾ Henri de Mornau, marquis de Montchevreuil, gouverneur du duc du Maine; HASTIER, 281.

⁹⁾ SAINT-SIMON (édit. Ramsay), XI, 507, Voir d'autres récits dans HASTIER, 232-242. Voir dans LANGLOIS, 176-177, une gravure de Moreau représentant le mariage secret.

¹⁰⁾ HASTIER, 112.

¹¹⁾ Ibid., 275.

En effet, Françoise n'écrivait-elle pas elle-même :

«C'est à moi qu'il faut s'adresser, par qui tout passe. Je me regarde comme un instrument dont Dieu se sert pour faire du Bien»¹²⁾?

Cette domination, Noailles aura à la subir. Pourtant, tout en étant persuadée de la validité et de la publicité de son mariage secret, Françoise n'était pas tranquille. Connaissant son propre passé¹³⁾ et celui de son mari, elle se préoccupait fortement de la stabilité de son mariage, exposé à tant de dangers. De plus, croyante, auditrice attentive des sermons terribles du P. Bourdaloue, elle se tourmentait autant du salut éternel de son mari, qu'elle aimait vraiment, que du sien propre. Comme remède à ce double souci, elle ne voyait rien d'autre que la dévotion, laquelle, selon saint Paul (Tim. 4,8), est utile à tout; tant à retenir qu'à sauver un mari volage. La dévotion qu'elle même pratiquera désormais largement, voilà, devait-elle penser, la double clef de leur réussite commune, de leur mariage et de leur salut éternel.

La reine cachée se trouvait là une mission providentielle, dans laquelle la confirmait son confesseur, le pieux mais si antijanséniste évêque de Chartres, Godet des Marais. Celui-ci — il vaut la peine de le noter — lui écrivit e.a. :

«... La main invisible du Tout Puissant ... vous conduit ... C'est par vous qu'il veut le sanctifier [le roi]; s'il vous échappait et si vous lui échappiez, son dessein ne s'accomplirait pas. Votre chambre est son asile ... Votre chambre est l'église domestique où Dieu le retire pour le soutenir et le sanctifier sans qu'il s'en aperçoive ... Dieu met entre vos mains les intérêts de l'Église, de l'Etat, le salut du grand roi»¹⁴⁾.

¹²⁾ *Catholicisme* ..., *Encyclopédie*, VIII, 193.

¹³⁾ Elle laisse lire dans son cœur dans une lettre qu'elle adressa à Mme de Maisonfort : «Que ne puis-je vous donner mon expérience! que ne puis-je vous faire voir l'ennui qui dévore les grands, et la peine qu'ils ont à remplir leurs journées! Ne voyez-vous pas que je meurs de tristesse dans une fortune qu'on aurait peine à imaginer? J'ai été jeune et jolie; j'ai goûté les plaisirs; j'ai été aimée partout; dans un âge plus avancé, j'ai passé des années dans le commerce de l'esprit; je suis venue à la faveur; et je vous proteste, ma chère fille, que tous les états laissent un vide affreux» (BEAUMELLE, IX, 153). En somme, c'était aussi pour remplir ce «vide affreux», que Françoise s'approcha de Louis-Antoine et qu'elle s'occupa de Saint-Cyr.

¹⁴⁾ Il existe un florilège de textes semblables; cf. GUITTON, *Le Père de la Chaize*, II, 158. Chez Godet, la note réaliste ne manque pas toujours. Il écrit p.e. à sa pénitente : «Vous êtes à la place des reines et vous n'avez pas plus de liberté qu'une petite bourgeoise»; BEAUMELLE, VI, 76-77. Dans une belle prière de 1691, Françoise s'exprimait ainsi : «Seigneur, mon Dieu! Vous m'avez mise dans la place où je suis ... Remplissez-moi de sagesse ... dans le poste avancé où vous m'avez attachée ... Vous, qui tenez entre vos mains

Conduire à la piété un roi de France, un rude guerrier, dans la force de l'âge, entouré d'une cour libertine¹⁵), voilà une tâche peu engageante, à laquelle même le confesseur officiel ne croyait pas et à laquelle il ne désirait pas collaborer¹⁶). Néanmoins, jusque vers 1694, l'épouse secrète semblait y avoir réussi¹⁷), avec l'aide de pieux courtisans, Fénelon, le duc de Beauvillier et le duc de Chevreuse. Mais alors, en 1695, devant l'éclat de l'affaire de la fausse mystique, où outre Madame Guyon et le P. La Combe, étaient impliqués Fénelon, les deux ducs, tout Saint-Cyr et même l'épouse secrète elle-même, — ce dont toute la cour se régala —, alors Louis XIV se rebiffa, et du coup le mariage sembla en danger. Françoise avait besoin d'appuis.

Le confesseur la Chaize pouvait-il l'aider? Dans la fameuse lettre que, vers le début de la même année 1695, Fénelon avait écrite au roi, Françoise avait lu ce passage qu'elle devait approuver entièrement :

«... Pour votre confesseur, il n'est pas vicieux, mais il craint la solide vertu; il n'aime que les gens profanes et relâchés ... Il est jaloux de son autorité que vous avez poussée au-delà de toutes les bornes.

le cœur des rois, ouvrez celui du roi, afin que j'y puisse faire entrer le bien que vous désirez; donnez-moi de le réjouir, de le consoler, de l'encourager et de l'attrister lorsqu'il le faut pour votre gloire; que je ne lui dissimule rien des choses qu'il doit savoir par moi et qu'aucun autre n'aurait le courage de lui dire. Faites que je me sauve avec lui ...»; GEFFROY, I, 208. Dans le même genre d'idées, citons encore Villefore, *Anecdotes*, I, 129 : «Le poste que cette Dame a si longtemps et si tranquillement occupé, l'avait mise à portée de connaître tous les mystères et de diriger tous les mouvements de la politique. Un génie d'une autre étendue et d'une autre élévation que le sien, s'en serait prévalu pour engager le prince à soutenir sa véritable gloire et la félicité de ses états; mais comme elle connut son insuffisance pour ce grand ouvrage, elle crut devoir veiller à la durée de sa fortune, ainsi tout ce qu'elle avait d'adresse, de délicatesse et d'agrément dans l'esprit, tous ces gracieux talents en un mot, furent employés à flatter les inclinations du monarque, qui commençait à mieux goûter les amusements et les douceurs domestiques que les travaux éclatants d'un héros ...».

¹⁵) Bossuet avait beaucoup prêché contre ce libertinage; cf. E. LONGUEMARE, *Bossuet et la société française sous le règne de Louis XIV*, Paris, 1910, 212-242. Mermaz écrit (p. 135) : «La tâche [de conversion] est malaisée, car le souverain est habitué à une pratique superficielle; il se fait des scrupules sur des riens et ignore l'essentiel. Il s'attache à des superstitions, il est formaliste et gâté par l'adulation dont on l'entoure».

¹⁶) Le 26 juillet 1696, Maintenon écrivit sur le compte du Père de la Chaize : «Il a déploré vingt fois avec moi les égarements du roi, mais pourquoi ne lui interdit-il pas absolument l'usage du sacrement? Il se contente d'une demi-conversion. Vous voyez qu'il y a du vrai dans les Petites lettres [de Pascal]. Le P. de la Chaize est un honnête homme, mais l'air de la cour gâte la vertu la plus pure et adoucit la plus sévère»; *Lettres*, II, 176. Cf. GUITTON, II, 141-166. Ce dernier livre nous dispense de nous arrêter beaucoup sur les relations entre Françoise, Louis-Antoine et la Chaize.

¹⁷) Cf. infra.

Jamais confesseurs des rois n'avaient fait seuls les évêques ... Les jésuites mêmes le méprisent ... Vous avez fait d'un religieux un ministre d'état. Il ne se connaît point en hommes ... Il est dupe de tous ceux qui le flattent ... Il ne doute ni n'hésite sur aucune question difficile ... Il penchera toujours au relâchement et à vous entretenir dans l'ignorance ...»¹⁸).

Evitant ce confesseur inutile et même dangereux, Françoise se rapproche de Louis-Antoine de Noailles, encore évêque de Châlons-sur-Marne, qui est son cadet de 19 ans et dont l'étoile allait monter très vite; il sera archevêque de Paris en 1695, cardinal en 1700.

Ce rapprochement extraordinaire se fit sans doute sous l'influence de la mère de l'évêque, dont la piété avait édifié la cour pendant son long séjour à Versailles. Saint-Simon en fait ce bel éloge :

«Sa mère, qui avait passé sa vie à la cour, dame d'atour de la reine-mère, s'était retirée auprès de lui depuis des années [depuis son veuvage en 1678]; elle y était sous sa conduite, et se confessait à lui tous les soirs, uniquement occupée de son salut dans la plus parfaite solitude»¹⁹).

L'ayant connue à la cour, Françoise eut par après quelque correspondance avec elle²⁰).

C'est cet évêque que l'épouse secrète va attirer en vue du salut éternel de son époux et non moins pour la stabilité, «la solidité» de son mariage. Pour rendre cette influence plus facile et plus bénéfique, Françoise prend une mesure très importante. Malgré lui, malgré le Père de la Chaize, elle va faire transférer l'évêque de Châlons à l'archevêché de Paris.

Noailles, archevêque de Paris, Françoise pourra le rencontrer chaque semaine lorsqu'il vient à Versailles, à Fontainebleau, à Marly pour son audience hebdomadaire. Elle en profitera largement. Entre les visites, elle lui adressera, surtout les premières années, de nombreux billets, que, heureusement pour l'histoire, Noailles a conservés²¹). Nous

¹⁸) FÉNELON, *Œuvres*, VII, 509-515. Cf. L. CEYSSENS, *Fénelon*, dans *Antonianum*, 59 (1984) 491.

¹⁹) SAINT-SIMON, II, 55; voir un texte semblable, II, 190.

²⁰) Voir *Lettres*, t. IV et V.

²¹) Beaumelle a édité cette correspondance dans son t. IV (dans l'édition de Maastricht, t. X, 184 p., 278 lettres, la plupart de Maintenon). Il fait remarquer : «Ces lettres ont été recueillies par M. ... de Noailles. On se plaignait, durant sa vie, du profond secret où il ensevelissait quantité de choses curieuses, mais il prenait des mesures pour en conserver la mémoire à la postérité. Il avait chargé un homme de confiance de mettre en

comptons e.a. 5 lettres pour 1694; 39 pour 1695; 45 pour 1696; 29 pour 1697; 29 pour 1698; 14 pour 1699; 18 pour 1700; 13 pour 1701 ... Faisons-y quelques glanures.

Le 13 août 1695, sept jours après la mort de Harlay, archevêque de Paris, elle écrit à l'évêque de Châlons:

«... Si on vous offre la place vacante, la refuserez-vous, sans consulter les gens de bien? En trouverez-vous qui ne vous disent pas qu'il faut souffrir les maux déjà faits, et sans vous, dans la vue de tout changer à l'avenir? Y eût-il jamais une cause de translation plus forte que le bien de l'Église et le salut du roi? Est-il permis de préférer le repos au travail, de refuser une place que la Providence vous donne sans que vous y ayez contribué? Gardez-moi le secret de ce billet, et sans aucune exception que pour madame votre mère»²²).

Cinq jours plus tard, le 18 août, ayant reçu une réponse hésitante, elle revient à l'assaut:

«Je comprends en partie la pesanteur et l'importance du joug qu'on veut vous imposer, mais il faut travailler; vous avez de la jeunesse et de la santé; ce n'est pas à moi à vous exhorter à la sacrifier à la gloire de Dieu, au bien de l'Église *et au salut du roi*. [Notez-le]. Voyez une lettre d'un de vos amis [Godet des Marais, évêque de Chartres], qui sait ce qui se passe. Vous nous garderez le secret à tous; il faut quelquefois tromper le roi [préparer sa conversion sans qu'il le sache] pour le servir, et j'espère que Dieu nous fera la grâce de le tromper encore en pareille intention et de concert avec vous»²³).

Le lendemain, Noailles est nommé archevêque de Paris. Ayant été faite à l'insu du P. de la Chaize et contre le gré des jésuites, cette nomination aura des conséquences incalculables²⁴). Elle est le premier

ordre les pièces originales et de les publier en temps et lieu. Je tiens celle-ci d'un ami de cet homme»; X, 1-2.

²²) *Lettres*, IV, 417. Il faut nous arrêter un instant sur Saint-Simon, qui, II, 55, affirme que Noailles, prévoyant sa translation de Châlons à Paris, et voulant la conjurer, «se hâta de joindre son approbation à celle de tant d'autres évêques au livre ... du P. Quesnel, pour s'en donner l'exclusion certaine des jésuites ...». Il est vrai, Saint-Simon, qui eut beaucoup de rapports amicaux avec Noailles, aurait pu apprendre cette nouvelle extraordinaire de sa bouche même. Toutefois, encore qu'elle ne fût pas en désaccord avec le caractère du prélat, et fût signée le 23 juin 1695, deux mois avant la nomination, elle n'est guère acceptable, car cette approbation ne fut rendue publique et connue des jésuites que plusieurs mois plus tard, en 1696.

²³) *Lettres*, IV, 418.

²⁴) Saint-Simon (II, 55), écrit: «Mais il arriva, peut-être pour la première fois, que le P. de la Chaize ne fut point consulté. Madame de Maintenon osa, peut-être aussi pour la

pas vers la bulle *Unigenitus*. Françoise en assume vraiment la «première» responsabilité. Dès le 26 août, l'épouse secrète avertit le nouvel archevêque :

«... Les jésuites nous déclarent la guerre, hautement, de tous côtés, et ceux qui aiment la paix sont à plaindre ... Soyez sur vos gardes; ne m'écrivez rien de mystérieux, nous sommes épiés de tous côtés, et si Dieu ne me soutenait, je serais désespérée d'être attachée où je suis ...»²⁵).

Pour dérouter les espions, Françoise offre un chiffre, dont son correspondant fera éventuellement usage²⁶). Du reste, comme une Mère de l'Église ou plutôt comme une maîtresse des novices (ce qu'elle est effectivement à Saint-Cyr), elle accable son nouvel archevêque de bons conseils; le 8 novembre :

«... Il n'est pas possible, Monseigneur, que le Père de la Chaize manque à vous rendre ses respects. S'il le fait, je croirai fort bon de lui rendre les vôtres. Accoutumez-vous ... à faire une lettre à part de ce que vous voulez que je montre au roi; il ne faut rien mêler qui marque notre grand commerce»²⁷).

première fois, en faire son affaire. Elle montra des lettres pressantes de MM. Thiberge et Brisacier, supérieurs des Missions étrangères, que [lesquels] pour contrecarrer les jésuites dont le crédit la gênait, elle avait mis à la mode du roi. Il lui importait que l'archevêque de Paris ne fût point à eux pour qu'il fût à elle; M. de Noailles était un bon garant; en un mot elle l'emporta, et M. de Châlons fut nommé à son insu et à l'insu du P. de la Chaize. Le camouflet était violent; aussi les jésuites ne l'ont-ils jamais pardonné à ce prélat». Cf. GUITTON, *Le P. de la Chaize*, I, 150-153; id., *Un conflit de direction spirituelle*, dans *XVII^e siècle*, 29 (1953) 378-395.

²⁵) *Lettres*, IV, 419. A cette époque, Madame de Maintenon s'occupait avec Noailles à faire placer le P. Gabriel Daymerique, jésuite, comme confesseur dans la famille royale, contre le gré de ses supérieurs; cf. *ibid.*, *passim*.

²⁶) BEAUMELLE, X, 28-29. Un certain nombre de personnes, le roi en tête, le premier président à la fin, sont désignés par des chiffres; les jésuites s'appellent *les dévots*; les jansénistes *les anciens*; les quietistes *les modernes*; la Sorbonne *la famille*.

²⁷) *Lettres*, IV, 461. Pour ce qui est de cette manie de maîtresse des novices, je tiens à citer un passage de la lettre de Racine à Françoise en date du 4 mars 1699: «Ayez la bonté de vous souvenir, Madame, combien de fois vous avez dit que la meilleure qualité que vous trouviez en moi, c'était cette soumission d'enfant pour tout ce que l'Église croit et ordonne, même dans les plus petites choses»; *ibid.*, V, 412. Combien de fois! Non pas à une religieuse sous sa conduite, mais à un homme du monde, un grand poète! Il y a eu de nombreuses éditions de *Lettres édifiantes* de Madame de Maintenon. Je ne cite que la dernière qui me soit connue: R. P. LIBERCIER, dominicain résidant à Moscou, *Lettres à des religieuses d'après Mme de Maintenon*, Paris 1900.

Le 15 novembre :

«Souvenez-vous, s'il vous plaît, que vous m'avez promis de ne m'écrire que pour le nécessaire. Défiez-vous, Monseigneur, de tout le monde, et particulièrement de Mr. le premier Président [Jean-Antoine de Mesme] ... Encore une fois, Monseigneur, défiez-vous de tout ce que vous estimez le plus. Je suis à la source, et c'est ce qui me fait voir trahisons sur trahisons; j'aurais vécu longtemps sans croire les hommes aussi mauvais qu'on le dit, mais la Cour change les meilleurs»²⁸).

Puisque Noailles doit l'aider à retenir son mari en le conduisant à la dévotion il devra, pour commencer, rééduquer le P. de la Chaize, le confesseur officiel du roi. Le 27 décembre 1695, elle lui écrit :

«... Ne tâcherez-vous point, Monseigneur, de guérir le Père de la Chaize, ou du moins de lui faire honte de cette maxime que : les dévots ne sont bons à rien ? ... La maxime du bon père est publique; ainsi vous pourrez lui en parler librement. Ne le piquez-vous point d'honneur en lui disant que ce serait lui qui devrait être le protecteur de la piété, au lieu de dire que nous sommes mal ensemble, parce que j'aime les gens de bien et qu'il ne peut les souffrir ? Il n'y a rien là, ce me semble, qu'il irait redire au roi, et qui ne fût contre lui ...»²⁹).

Effectivement, Françoise a une pleine confiance dans son archevêque. Le 15 novembre, elle lui écrit :

«... Le roi ... m'a imposé un entier secret que je confie à mon évêque, parce que je le crois nécessaire. Mais souvenez-vous que ma confiance n'est que pour vous seul et que, si je pouvais croire que votre famille le sût, je serais plus circonspecte ... mais le personnage que je veux faire avec vous doit être ignoré de tout le monde ... Rassurez-moi là-dessus, je vous en conjure ...»³⁰).

Toutefois, au fur et à mesure que l'affaire du quiétisme s'aggrave à Paris et à Rome, la situation de l'épouse secrète devient de moins en moins tenable. Le roi ne veut plus qu'elle s'en mêle encore, ni même que le nonce s'adresse à elle; «il n'y a qu'à gémir», ajoute-t-elle³¹). D'autres cris d'angoisse lui échappent :

²⁸) *Lettres*, IV, 461-464.

²⁹) *Ibid.*, IV, 478. Dans cette lettre, elle révèle que «sans pouvoir jamais faire parler son mari, elle le put conduire à une confession générale, mais qu'après cela, sa dévotion était tombée en vingt-quatre heures; et que depuis, il ne me disait un mot sur la dévotion ...». Non, elle le sut et l'avouait, il n'y avait pas eu une «conversion».

³⁰) *Lettres*, IV, 463-464.

³¹) LANGLOIS, 192; *Lettres*, IV, 254.

Le 17 décembre 1695: «Je vous écris avec une précipitation dont vous vous apercevrez. Mes contraintes augmentent tous les jours. Tout est perdu, si vous ne me laissez la liberté de mentir» [en vous écrivant sans le lui avouer]³²).

Le 27 septembre 1696: «Je ne lui parle presque plus quoiqu'il soit dans la chambre»³³).

La situation empire encore. A la suite de l'action antijanséniste de Humbert Guillaume de Précipiano, archevêque de Malines, très lié depuis longtemps avec Thyrese Gonzales, général des jésuites, celui-ci s'est adressé en 1696 au P. de la Chaize pour commencer une croisade contre le jansénisme, qui menace l'Église et l'État³⁴). Le confesseur agace son pénitent aussi sur ce point.

Le rapprochement en crise

Ainsi, il n'y avait plus seulement l'affaire du quietisme pour rendre difficile les rapports entre les époux secrets. S'y ajoutait désormais celle du jansénisme, qui depuis longtemps irritait tout spécialement Louis XIV, et à laquelle, malgré lui, Noailles allait être mêlé.

Voulant, à l'exemple de son prédécesseur, le saint évêque janséniste Félix Vialart, gratifier ses prêtres d'un exemplaire de la dernière édition très augmentée des *Réflexions* de Quesnel, Noailles, encore évêque de Châlons, avait préparé une chaude recommandation de cette édition qu'il préparait lui-même. Or celle-ci, pourvue de l'approbation, ne parut qu'en 1696, lorsque Noailles avait déjà pris possession de son siège archiépiscopal³⁵); elle allait marquer un tournant dans la vie de Louis Antoine et, conjointement, dans celle de Françoise.

En effet, les adversaires du nouvel archevêque vont s'abattre sur ce livre, déjà en vogue depuis de nombreuses années³⁶), pour le faire

³²) *Lettres*, V, 473-474. Elle lui avait écrit le 18 août 1695: «Voici une lettre d'un de vos amis, qui sait une partie de ce qui se passe. Vous nous garderez le secret à tous. Il faut quelquefois tromper le roi pour le servir; et j'espère que Dieu nous fera la grâce de le tromper encore, à pareille intention, et de concert avec vous»; IV, 254.

³³) *Lettres*, IV, 254. Néanmoins, d'après La Beaumelle, X, 66, elle écrivit le 4 mai 1696 à Louis-Antoine: «Quoi qu'il en soit, Monseigneur, je ferai encore quelques campagnes sous vos drapeaux et si nous ne vainquons pas le roi, du moins je mourrai pour lui».

³⁴) Voir mon étude sur le P. Lallemand, dans *Antonianum*, 56 (1981) 754-755.

³⁵) J. TANS et L. CEYSSENS, *Pasquier Quesnel*, dans *Ephemerides theologicae Lovanienses*, 59 (1983) 244.

³⁶) Ces *Réflexions*, Françoise les connaissait certainement. Les possédait-elle? Les

condamner comme hérétique et par-là même perdre Noailles, approbateur et promoteur d'hérésies. Il leur faudra encore dix-sept ans pour atteindre leur but.

En attendant, déjà en la même année et dans les mêmes circonstances défavorables, Noailles fut forcé de prendre position face au jansénisme et à l'antijansénisme. Homme du tiers parti, il s'y prit courageusement dans une Instruction du 20 août 1696, qui, selon l'expression de Fénelon et de Sainte-Beuve, «souffle le chaud et le froid»³⁷), s'aliénant du coup les jansénistes et les antijansénistes³⁸). Ces derniers surtout, parce que, en vertu d'un bref du 6 février 1694, il leur défend expressément d'inquiéter quelqu'un pour raisons de jansénisme, à moins d'avoir établi judiciairement qu'il ait contrevenu aux cinq propositions. La négation du «fait» ne compte plus! C'était paralyser toute activité antijanséniste. De là, une réaction très forte. Madame de Maintenon, aussitôt au courant de la situation, écrivit quatre jours plus tard à son amie, la comtesse de Saint-Géran :

«Je ne suis pas surprise des différents jugements qu'on porte de l'Instruction de Mr de Paris. Ce premier pas était difficile, et toutes les personnes intéressées qui l'ont lue [elle en était sans doute] conviennent qu'il s'en est démêlé en homme prudent; certainement le roi en sera satisfait.

Les jésuites ne lui pardonneront pas de s'être élevé au siège de Paris sans leur participation; s'ils le fâchent, on priera le pape de le faire cardinal.

Il fallait à la première église du royaume, un prélat de mœurs sans tache et d'un caractère modéré, doux, simple, d'une piété éclairée et solide; le roi a cru voir toutes ces qualités réunies dans Mr de Châlons; il s'est consulté, il a consulté des gens de bien, il a consulté

lisait-elle? Tout d'abord, une telle lecture devait lui sembler utile à la piété du roi. D'après les *Mémoires* de Languet de Gergy, des Séances de lecture étaient en usage chez elle. «Depuis longtemps, Louis XIV avait pris l'habitude de se faire lire par elle tous les jours un chapitre de l'Évangile ou du Nouveau Testament»; LAVALLÉE, *La famille*, 454. Ensuite, d'après La Beaumelle, V, 145, Godet des Marais, avant d'en avoir reconnu les défauts, avait permis à Françoise de lire les *Réflexions*. Le cardinal n'a-t-il pas fait cadeau à Françoise d'un exemplaire de ses éditions? Le 2 novembre 1703, Françoise remercie Louis-Antoine «d'un livre si parfait qu'on peut se passer de tous les autres»; BEAUMELLE, X, 261. Ces derniers mots sont une citation de l'approbation de Noailles reproduite au début des *Réflexions*. Il faut bien admettre que Françoise connut le livre de très près.

³⁷ CEYSENS, *Fénelon*, dans *Antonianum*, 59 (1984) 495.

³⁸ L. CEYSENS, *Autour de l'Unigenitus. Le cardinal de Noailles (1651-1728)*, dans *Lias*, 11 (1984) 169-252.

Dieu; et rien n'est plus vrai, que s'il eût connu en France un plus honnête homme, il l'aurait donné à sa capitale»³⁹).

L'épouse secrète prenait donc généreusement la défense de son archevêque. Pour elle, c'était un parti pris. Dès le 1^{er} juin elle lui avait mandé :

«... Encore une fois, Monseigneur, ne m'écrivez jamais par honnêteté, mais tenez-moi avertie de tout, pour être en état de répondre sur tout ce qu'on pourrait me dire de vous, car je veille sur vous avec une grande attention, croyant veiller pour Dieu et pour son Église»⁴⁰).

Elle essaie même de le justifier auprès du roi de ce qu'il se confesse au P. de La Tour, général des oratoriens, que Louis XIV n'aime nullement. Le 3 août, elle écrit à l'intéressé :

«Il [le roi] ne m'a dit qu'un mot sur le P. de La Tour; il était de si mauvaise humeur ce jour-là, que je crus devoir le ménager»⁴¹).

Le 1^{er} novembre, elle revient sur l'Instruction :

«Ni lui [le roi] ni moi, Monseigneur, ne pouvons juger, si dans ce discours, vous dites ce qu'il faut contre le jansénisme; mais on ne peut pas nier que vous n'y parliez sans ménagement contre les jansénistes et que vous ne les traitiez d'hérétiques, de révoltés, de gens de mauvaise foi, etc... Je ne puis vous dire combien je suis touchée de vos peines; il me semble qu'elles sont encore augmentées; c'est à vous de nous apprendre à les supporter ... Quoiqu'il arrive, Monseigneur, je ne me départirai jamais des sentiments de respect, d'estime et de vénération que je vous dois. Ils sont fondés sur la vérité de votre vertu; ainsi ils ne peuvent changer»⁴²).

Non, elle ne pouvait pas croire que Noailles fût janséniste. D'ailleurs par son bon sens, par ses rapports avec le jeune Fénelon qui était encore jansénisant, par sa propre expérience, elle avait

³⁹) *Lettres*, V, 88-89; cf. V, 98: «... Racine est charmé de votre Ordonnance ... et l'a dit au roi, qui ne l'a pas encore vue. Pour moi, je la trouve admirable, mais mon avis est peu de chose, surtout en telle matière. Mr. le curé [de la Chétardie] m'avait dit que vous aviez tout à fait marqué les jésuites, en disant que des personnes d'autorité accusaient de jansénisme fort gratuitement; vous dites tout le contraire, car il y a [dans votre Ordonnance] des personnes sans autorité», c.-à-d. n'ayant aucune autorité pour procéder contre les jansénistes.

⁴⁰) *Ibid.*, V, 68.

⁴¹) *Ibid.*, V, 77.

⁴²) *Ibid.*, V, 291. La date de cette lettre est incertaine. L'allusion à l'Instruction aussi.

acquis une connaissance pratique du jansénisme. Le 2 novembre 1695, elle écrivit à Noailles :

«... Le bon Père [de la Chaize] m'a poussée à bout et bientôt je serai aussi janséniste, moi ! Je crains que bien des gens n'aient été poursuivis pour un crime dont ceux qui les accusaient ne les croyaient pas capables ...»⁴³).

Il y aura toujours, entre elle et son mari, cette différence : lui, il croit au jansénisme et le poursuit pour cela ; elle — durant très longtemps — n'y croit guère et ne s'y oppose que pour complaire à son mari⁴⁴).

Les années 1696 et 1697 passent paisiblement. Françoise et Louis-Antoine collaborent allègrement à augmenter la dévotion du roi et à améliorer le clergé par la nomination de bons évêques⁴⁵), point où La Chaize est resté en défaut.

⁴³) BEAUMELLE, X, 34.

⁴⁴) Faisons mention de quelques cas, où, d'après les historiens, Madame de Maintenon aurait manifesté son antijansénisme. Dans un premier, il s'agit de la future madame de Caylus, nièce de Françoise. Jeune fille, elle avait été ramenée à Dieu par Pierre-François de la Tour, général des oratoriens (1696-1733), «au point que, écrit Saint-Simon, (IV, 441-442), la prière continuelle et les bonnes œuvres partagèrent tout son temps et ne lui en laissèrent plus pour aucune société ... Un si heureux état fut troublé par l'ignorance et la folie du zèle de sa tante, pour se taire de plus haut [du roi lui-même] ; elle lui manda que le roi ni elle ne se pouvaient accommoder plus longtemps de sa direction du P. de la Tour ; que c'était un janséniste qui la perdait ; qu'il y avait dans Paris d'autres personnes doctes et pieuses, dont les sentiments n'étaient pas suspects ; qu'on lui laissa le choix de tous ceux-là ... ; si elle se conformait de bonne grâce à cette volonté, sa pension de six mille livres serait augmentée jusqu'à dix ...». Cf. Bernard NOËL, *Souvenirs de Madame de Caylus*, Paris, 1965, 14-15. Cet auteur ajoute : «... Le roi ... cet intégriste avant la lettre redoutait plus ... le jansénisme que les liaisons galantes, et Madame de Maintenon se contenta de quelques instructions : ... défiez-vous des plus sages ; défiez-vous de vous-même ; croyez une personne qui a de l'expérience et qui vous aime». Dans les documents, il est aussi question d'un Père Briderey (Brederey), lazarisiste. De la Beaumelle, dans ses *Mémoires*, donne ce récit : «... Désabusée des directions qu'elle croyait presque toutes intéressées, elle n'avait point donné de successeur à l'Evêque de Chartres [Godet des Marais]. Elle s'était bornée à dire ses péchés à l'abbé Briderey, son confesseur, sans demander à personne des conseils ; mais toujours conduite par les maximes de M. des Marais. Cette unique consolation lui restait, et elle lui fut ravie. Elle découvrit que l'abbé Briderey était janséniste. Son aversion pour toute hérésie ne lui permettait plus de se fier à un ennemi secret de l'Eglise ; sa bonté naturelle lui défendait d'ôter sa confiance à un homme qui en avait joui dix-sept ans ... Elle prit le parti de se taire, de communier plus souvent pour se confesser moins et de se consoler avec Dieu» ; BEAUMELLE, V, 293-294 ; cf. XII, 234 : «qu'elle ne goûtait plus depuis qu'elle le soupçonnait de jansénisme à cause de ses liaisons avec M. le cardinal de Noailles» ; cf. XIII, 136 ; et LANGLOIS, *passim*. Cet auteur fait remarquer (p. 244) : «Une phobie d'hétérodoxie lui a fait soupçonner de jansénisme : Racine, Amelot, Mad. de Caylus, Brisacier, Briderey, Rogon, Mad. de la Fieffville, finalement Fagon fils et Mad. de Dangeau, revenue du jansénisme ...».

⁴⁵) Voir la correspondance des années en question. Je tiens à relever la montée de

En 1697, Noailles améliora la situation par son *Instruction pastorale sur la perfection chrétienne contre les illusions des faux mystiques*⁴⁶), qui fit très bonne impression partout, aussi bien à Paris qu'à Rome. Madame de Maintenon écrivit le 6 novembre à l'auteur :

«Je viens d'achever, Monseigneur, l'admirable *Instruction* que vous avez faite. Il ne m'appartient pas d'avoir un avis; mais il m'est permis d'en être charmée et d'en faire ma lecture fréquente, pour mon édification particulière et pour instruire ceux dont je suis en quelque sorte chargée [le roi en était] ... Je n'en voulais point parler, et je me suis laissé emporter par la joie que me donne votre ouvrage ... J'espère que vous m'en enverrez plusieurs exemplaires quand il sera public. Mr de Meaux m'en a fait l'éloge. Il est ravi de le voir achevé»⁴⁷).

Le roi n'aura pas été moins content, pour lui même et pour son épouse, de voir l'affaire du quiétisme revenir à des proportions normales. Mais d'autres obstacles vont se dresser.

1698 : année de crise

L'année 1698 s'annonce désavantageusement. Rome — on le sait à Paris — prépare laborieusement la condamnation des *Maximes des Saints* de Fénelon, ce qui évoque pour les deux époux des souvenirs pénibles. A Paris se répand, au début de l'année, en réaction à l'*Instruction* de Noailles de 1696, un pamphlet anonyme : *Problème ecclésiastique ... à qui l'on doit croire, de Messire Louis-Antoine, évêque de Châlons, en 1695, ou de Messire Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris en 1696*.

Voilà l'archevêque mis en cause comme janséniste. Les deux époux secrets s'en ressentent, mais différemment. Le 13 octobre, Françoise rapporte textuellement à son archevêque ce qui lui a été écrit de Melun par une ancienne élève de Saint-Cyr :

Daniel-François Voysin (1655-1717), qui devient en 1701 directeur des affaires de la maison royale de Saint-Cyr, en 1709, ministre d'état, le 2 juillet 1714 chancelier. En 1710, l'aînée de ses filles épousa François-Marie de Broglie, dont, en la même année, le frère Charles-Maurice de Broglie devient secrétaire général de l'Assemblée du Clergé; celui-ci jouera un rôle très actif dans l'Assemblée particulière pour l'acceptation de la bulle. Voysin se trouva surtout chargé de l'affaire de la bulle.

⁴⁶) NOAILLES, *Recueil*, 95-174; on en trouvera aussi le texte dans FÉNELON, II, 420-466.

⁴⁷) *Lettres*, V, 292-293.

«... A propos de nouveautés, on dit que le roi et vous [Françoise] vous avez été bien trompés sur M. l'archevêque de Paris; qu'il est janséniste et le protecteur de tous ceux qui le sont; qu'il ne se contente pas de permettre la lecture de leurs livres, mais qu'il les conseille; qu'il n'est pas permis aux pénitents du P. de La Tour [général des oratoriens, confesseur de Noailles] d'avoir d'autre Nouveau Testament que celui du P. Quesnel: qu'il y a une communauté de Sainte-Agathe⁴⁸), formée par Mr l'archevêque, toute remplie des maximes et des pratiques de ces Messieurs; qu'il fait renverser le bréviaire pour [en] ôter la [sainte] Madeleine, parce que ces Messieurs le veulent ainsi⁴⁹); qu'il fait son possible pour protéger et rétablir le Port-Royal des Champs.

Voilà, Monseigneur, ce que je me hâte de vous dire, de peur de l'oublier, qui vous fera voir comment on parle de tous côtés. Ne vous donnez point la peine de me répondre là-dessus, je vous en conjure, mais je vous dirai tant que je vivrai ce qui me reviendra sur cette matière; et Dieu vous mettra au cœur, quand il lui plaira, de faire quelque chose qui vous lavera de tout soupçon⁵⁰).

Quant à cette action d'éclat, il semble bien qu'inspirée par son confesseur antijanséniste Paul Godet des Marais, évêque de Chartres, ordinaire de Saint-Cyr, Françoise ait attendu de son archevêque une révocation ouverte de son approbation des *Réflexions* donnée en 1695⁵¹).

Néanmoins, malgré les instances de l'épouse secrète, Noailles ne voulait pas aller si loin. Il promit bien une nouvelle édition corrigée des *Réflexions*, et il y travailla effectivement, même avec l'aide de Bossuet⁵²). Lorsqu'elle parut en 1699, cette édition ne donna aucune satisfaction aux adversaires de Noailles et, en 1708 et 1713, elle sera particulièrement visée par les condamnations romaines⁵³).

En attendant, le *Problème* perdit son acuité du fait qu'avec une belle réhabilitation de Noailles, il fut condamné au feu par le Parlement et proscrit également par Rome⁵⁴). Par ailleurs, l'affaire fut entièrement oubliée par l'effet du mariage, qui, le 17 mars 1698, fut célébré entre le neveu de l'archevêque et la nièce de l'épouse secrète. A cette occasion,

⁴⁸) Cette communauté faisait partie d'une petite congrégation enseignante du faubourg Saint Marceau; cf. GAZIER, *Histoire*, II, 64.

⁴⁹) Noailles eut des difficultés avec les filles repenties; cf. *Lettres*, V, 390-391.

⁵⁰) Ibid. V, 389-390.

⁵¹) LAVALLÉE, *La famille d'Aubigné*, 416.

⁵²) Voir mon étude sur Noailles dans *Lias*, 11 (1984) 169-252.

⁵³) TANS-CEYSENS, *Quesnel*, 248-250.

⁵⁴) Voir mon étude sur Noailles, dans *Lias*, 11 (1984) 195.

Louis XIV se montra fort généreux envers la jeune mariée : 800.000 livres de dot ; 70.000 livres de pierreries⁵⁵).

Ce mariage multiplie les occasions de rencontres et d'ennuis. Par exemple, le 28 juillet, Françoisé écrit à l'archevêque :

«... Je suis très mal contente, Monseigneur, de la manière dont vous m'avez reçue à l'archevêché, et je vous dirai, avec la confiance que j'ai en vous, que les cérémonies, qu'on me fait partout, ont contribué à me séquestrer du monde, autant que je l'ai fait. Je voudrais bien vous distinguer là-dessus comme en tout, et il me semble qu'il est très convenable que je sois et paraisse unie avec vous. Mais comptez, Monseigneur, que vous ne me verrez plus que chez moi, si vous ne me traitez point familièrement. Sur quel pied pouvez-vous me faire des cérémonies, comme de me venir recevoir au bas du degré et de m'accompagner à mon carrosse, avec tout ce qui est chez vous ? Est-ce que vous êtes adorateur de la faveur, ou est-ce que vous m'en croyez enivrée ? Et pensez-vous que je trouverais mauvais que vous me traitassiez comme vous traiteriez une femme ordinaire ? Encore devais-je présentement, par l'honneur que j'ai de votre alliance, prétendre à une entière familiarité. C'est bien sérieusement que je vous parle ; Monseigneur, vous me blessez le cœur, et m'ôtez la joie de vous voir, si vous continuez ...»⁵⁶).

Au début de 1699, l'attente et l'arrivée du bref, en date du 12 mars, condamnant 23 propositions de Fénelon, causèrent de nouveau quelque froid entre les époux secrets. Nous en percevons des échos⁵⁷). Mais cela

⁵⁵) CEYSSENS, *Noailles*, passim. Voir quelques détails ultérieurs dans J. LE BRUN, *Lettres inédites de l'abbé Bossuet*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 68 (1973) 406-407. De la correspondance de Mme de Maintenon, il résulte que la belle-sœur de Noailles ne s'entend pas bien avec sa belle-fille.

⁵⁶) *Lettres*, V, 356-357.

⁵⁷) Elle écrit p.e. le 25 avril : «J'ai parlé deux fois au roi ... et toutes les deux, il m'a répondu très sèchement pour vous et pour moi ; j'aurais pu lui en dire quelques raisons, mais c'est parler inutilement quand il a été prévenu. Voici le pays des dégoûts, Monseigneur, et un bon noviciat pour le détachement ...» ; *Lettres*, V, 475. Le 22 octobre : «... Cet échantillon me fait voir que je mourrais de douleur si j'assistais au Conseil. Que les rois sont à plaindre ; que les hommes sont mauvais ; enfin, Monseigneur, si l'on ne prenait patience en considérant celle de Dieu, on se désespérerait» ; V, 391. Voir d'autres gémissements dans A. Géffroy, I, p. XLV-XLVI. Parmi les ennuis que Françoisé connut en 1699, il faut compter sans doute le bruit qui courut à Paris : dans l'église de Saint-Roch, où il prêchait le carême, le jésuite Louis Joseph de La Ferté, fils du feu maréchal, commentant l'évangile du dimanche de la Quasimodo, se serait permis de dire : «qu'il ne fallait point espérer de paix solide pendant qu'on laisserait subsister tel et tel désordre et qu'une femme impérieuse, dont la naissance était obscure et qui devrait rentrer dans la poussière dont elle avait été tirée, aurait part au gouvernement» ; QUESNEL, *Correspondance* (édit. A. Le Roy), II, 58-69 ; VUILLART, *Lettres* (édit. R. Clark), passim.

resta sans répercussion sur Noailles. Par ailleurs, cette tension ne dura pas, car l'affaire du quiétisme semblait finir en beauté. Fénelon se soumit d'une manière spectaculaire; les évêques, dans leurs Assemblées provinciales, publièrent paisiblement le bref condamatoire. Par ailleurs, les échecs économiques et militaires attirèrent l'attention. Dévoué à la patrie et aux pauvres, Noailles gagnait en estime. Grâce aux époux secrets, il eut, en 1700, la calotte rouge et aussitôt présida l'Assemblée du clergé, où, c'était fâcheux, furent prises, relativement au laxisme et aux Rites chinois, des mesures qui indisposèrent davantage contre lui les jésuites de Paris et de Rome.

Si Françoise eut le plaisir de voir son archevêque, revêtu de la pourpre, présider l'Assemblée, elle eut bientôt aussi le regret de devoir lui souhaiter un bon voyage à Rome. Alors il apparut combien ils étaient attachés l'une à l'autre.

D'avance, le 27 septembre, elle écrit :

«... Je suis si touchée de votre voyage ... que j'ai songé cette nuit, que je vous disais adieu. Après que je vous l'aurai dit, en effet, il n'y aura plus personne à qui je parle avec liberté, du moins, pour en user souvent ...»⁵⁸).

Le 24 octobre, longue lettre de Fontainebleau :

«Je ne saurais être fâchée de la peine que vous sentîtes en sortant de ma chambre, Monseigneur, et j'ose dire que celle où vous me laissâtes méritait que vous y répondissiez.

Il n'y faut plus penser, mais il me sera difficile de l'oublier, tous les lundis, où j'avais le plaisir de vous entendre et de vous ouvrir mon cœur, sur toutes sortes de sujets. Je ne mettrai personne en votre place et j'attendrai votre retour, sans me donner une consolation que je ne pourrai bien trouver ailleurs. Une absence ... de six mois, c'est bien du temps sur celui qui me reste et je trouve triste de vivre et de mourir sans son archevêque ...

Oui, Monseigneur, je prie Dieu, tout indigne que j'en suis, de nous donner un saint [nouveau] pape, et je ne puis m'empêcher de mêler, dans ce grand intérêt, celui de votre retour. Vous savez que j'en ai toujours voulu à cette calotte, qui vous fait tant courir ... Je serai ravie de recevoir de vos lettres ...»⁵⁹).

⁵⁸) *Lettres*, V, 499. On y lit encore : «Le père de la Chaize s'est plaint au roi de ce que j'ai écrit, pour mes amis, au cardinal de Janson, ce qui n'est pas vrai».

⁵⁹) *Lettres*, V, 507-508.

Le 5 novembre :

«Je veux avoir l'honneur de vous écrire ... pour vous faire souvenir de moi, mais je ne sais pas de quoi remplir mes lettres»⁶⁰).

Le 8 novembre :

«... Je vous désire à Rome puisque vous avez à y aller, et je désire votre retour comme s'il y avait longtemps que vous fussiez parti»⁶¹).

Le 4 décembre, de Saint-Cyr :

«Il faut croire ... que nous avons un saint pape, et le respecter comme tel. Quelque envie que j'aie de votre retour, je souhaite fort que vous l'entreteniez des bonnes intentions et de la véritable piété du roi; c'est à mon archevêque à lui en répondre ... J'ai lu avec plaisir la ferme résolution que vous prenez de ne jamais retourner à Rome. Gardez-la bien et revenez nous gouverner et nous bénir, pour longues années ...»⁶²).

Ce fut sans doute pour complaire à l'épouse secrète que le nouveau cardinal précipita son retour, sans passer, d'après la coutume, les six premiers mois de son cardinalat dans la cour romaine et y prendre possession de son église titulaire. Parti de Rome le 4 janvier, il arriva à Paris vers la fin du même mois. Françoise n'a pas communiqué au papier sa joie de le revoir⁶³) et celle de recevoir le bref du 2 janvier, par lequel, sur la prière de Louis-Antoine, le nouveau pape lui octroyait force faveurs spirituelles⁶⁴).

Dès son retour, le cardinal ne connaît plus que des ennuis. On le presse déjà contre Port-Royal; on l'implique dans l'affaire du Cas de

⁶⁰) Ibid., V, 513-514. Dans des lettres suivantes elle écrit des nouvelles diverses, p.e. le 25 novembre: «Le Père de la Chaize a proposé au roi de me consulter sur le choix d'un confesseur pour le roi d'Espagne; je l'ai refusé disant que, vous n'étant pas ici, je ne pouvais m'instruire»; V, 525. De là il résulte qu'elle n'eut pas de responsabilité dans la nomination du P. Guillaume Daubenton, qui deviendra, après son confessorat, assistant général de la Compagnie à Rome, où il aura la plus grande influence sur la préparation de la bulle *Unigenitus*. Voir mon étude sur ce Père, dans *Augustiniana*, 33 (1983) 330-382.

⁶¹) *Lettres*, V, 516.

⁶²) Ibid., V, 532.

⁶³) Françoise écrit le 28 janvier au mari de sa nièce, neveu du cardinal: «... J'espère le voir [le cardinal] demain au matin, et dîner ensuite avec lui»; ibid. V, 553; le 29 janvier: «Mgr le cardinal de Noailles arriva hier au soir; j'ai dîné avec lui chez Chamillart»; ibid., V, 555.

⁶⁴) En voir le texte, ibid., V, 541-542.

conscience; on n'oublie pas qu'il a approuvé les *Réflexions*. Même des évêques, même ses suffragants le lui reprochent et osent exiger la révocation de cette approbation. Françoise le soutient. Le 10 mars 1702, elle lui écrit une longue lettre pour le consoler d'une audience du roi qui avait été pénible.

«Le roi me raconta assez de choses de la dernière conversation qu'il a eue avec vous ... pour me faire juger que vous avez été affligé. J'eus bien envie de vous écrire, mais qu'écrire dans de si tristes occasions? Je ne pouvais que vous répéter ce que vous aviez entendu ... Une nouvelle conversation du Père de la Chaize ... le mit dans l'humeur où vous le trouvâtes. Elle passera, surtout si le bon Père lui paraît content de votre ordonnance [contre le Cas]. Mais pour le fond, je n'y vois aucun remède et c'est ce qui m'afflige sensiblement. Il faudrait pour détromper le roi, que vous vous jetassiez dans des extrémités dont vous n'êtes pas capable et que vous ne croyez pas chrétiennes. Il voudrait que les jansénistes fussent aussi mécontents de vous que les quiétistes. L'affaire de Port-Royal ne s'efface point ... Je n'ai jamais attendu le P. de la Chaize avec autant d'impatience ... Et jamais je n'ai éprouvé plus vivement les sentiments que j'ai pour vous; car je puis vous dire sans aucune exagération que j'en ai le cœur serré à tous les moments du jour et de la nuit. Je prie Dieu d'être votre consolation; je comprends combien votre bon cœur en a besoin; et il n'est rien que je ne voulusse faire pour y contribuer ...»⁶⁵).

En somme, le roi et les antijansénistes autour de lui ne désirent pas seulement que Noailles ne soit pas janséniste — il ne l'est pas, ne l'a jamais été et ne le sera pas —, mais qu'il devienne un antijanséniste aussi ardent qu'eux-mêmes. Cela, c'en est trop demander. Combien cet antijansénisme est faux, détestable, mais non moins irrésistiblement puissant, Noailles ne le sait que trop par sa propre expérience. Un an plus tard, il est même sur le point de céder devant lui et, pour le contenter, de quitter son archevêché de Paris. C'est alors que, le 19 février 1703, Françoise lui écrit une lettre impérieuse qu'il faut lire:

«Il faut peu de chose pour m'accabler, Monseigneur, et je suis souvent persuadée qu'une autre ne se plaindrait pas tant des peines que je vous confie, et dans lesquelles vous avez la bonté d'entrer. Mais j'ai une autre idée de ce qu'il faut que vous souffriez pour être en l'état où je vous ai vu et dont je suis si touchée que je ne cesse d'y penser. Permettez-moi de m'expliquer avec vous librement, quoique

⁶⁵) BEAUMELLE, X, 248-250; à comparer avec GEFFROY, II, 15-16: 19.2.1703.

je ne dusse que vous écouter, faire ce que vous ordonnez et prier pour vous. La droiture de mes intentions excusera tout.

Vous savez, Monseigneur, si c'est vous qui avez désiré la place que vous occupez, et si on a eu de la peine à vous la faire accepter. Vous ne pouvez donc douter que c'est Dieu qui vous y a mis. Quel compte auriez-vous à lui rendre si vous en sortiez de votre mouvement? Je ne crois pas que vous acheviez votre vie aussi commodément que vous feriez si vous preniez ce parti-là, et apparemment Dieu demande de plus grands travaux à celui à qui il a tant donné. Qu'y a-t-il donc à faire, Monseigneur, pour répondre à ses desseins? Il faut vous mettre en état de travailler utilement. Un seul endroit vous manque.

Est-il impossible d'effacer ce soupçon d'aimer et de favoriser ceux qui sont du parti janséniste? Car il me semble qu'on ne dit rien de plus et que personne ne vous accuse de l'être. N'est-ce pas là tout ce que vous avez à faire, et ne devez-vous pas lever cet obstacle qui s'oppose seul aux biens auxquels vous paraissez destiné? Quant aux moyens, vous les connaissez mieux que moi. On ne vous accuse point d'être quiétiste, ni tous ceux qui vous environnent. Pourquoi ne vous laveriez-vous pas tous du même soupçon sur le jansénisme? Vous essuieriez alors le déchaînement des jansénistes comme vous l'essuyez de l'autre cabale; mais vous seriez en état d'édifier et de conduire à bien et le Roi et tous ceux qui ne tiennent à aucun parti. Jamais les jésuites n'ont été si faibles qu'ils sont, je le vois souvent, et la force que vous auriez si ce nuage de jansénisme pouvait se dissiper.

On est averti que vous avez des commerces directs et indirects à Rome avec des gens qui y ont été les plus acharnés pour les jansénistes et contre le Roi. Croyez, Monseigneur, que tout lui revient et qu'il n'a aucun tort de vous soupçonner. Ce n'est point sur les discours du Père de la Chaize: le bonhomme n'a plus de crédit. D'autres personnes parlent, écrivent, et encore une fois il a raison de penser comme il pense. Cependant les choses ne sont pas sans remède. Il est prévenu d'estime pour vous; il croit votre vertu sincère, et la regarde avec respect; il m'a permis de vous donner les avis que je vous donne sur vos commerces à Rome, et c'est une grande marque de considération pour vous. Je le touchai en lui disant une partie de notre dernière conversation, et je vois très clairement, Monseigneur, que si vous vous déclariez bien hautement et que vos gens de l'archevêché fissent de même, il serait pour vous comme les gens de bien peuvent le désirer. Il me nomma ce jour-là M. [Joseph] de Beaufort [grand-vicaire de Noailles]. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble qu'il est aisé de s'expliquer si nettement et si fortement que nous ne laissions aucun doute. Pardonnez-moi, Monseigneur, toutes mes libertés; vous en voyez la cause. J'aime le bien, grâce à Dieu, et j'aime votre personne, voilà

ce qui me fait agir et me rend si sensible dans cette occasion. Je mourrai apparemment devant vous; je voudrais voir le Roi entre vos mains ...

Je reçois dans ce moment votre lettre d'hier. Si vos peines pouvaient diminuer par l'intérêt que j'y prends, je ne vous en laisserais guère. Il serait très mal de nous manquer lundi. Je voudrais qu'il fût arrivé pour n'être plus ici et pour être avec vous»⁶⁶).

Si, en ce moment, Françoise l'avait laissé quitter son siège archiépiscopal, il n'y aurait sans doute pas eu la bulle avec ses suites. Prié de rester, il reste, mais plus tard, après la bulle, prié de s'en aller, il refusera jusqu'au bout, trop offusqué par l'injustice de ce document qui le vise.

En mai 1703, Quesnel a été arrêté à Bruxelles. Ses papiers et ceux d'Antoine Arnauld qu'il conservait, ont été confisqués et sont devenus la proie des jésuites de Bruxelles, de Paris et de Rome. Louis XIV en reçoit des morceaux choisis pour s'y édifier avec son épouse. Dix-huit ans plus tard, celle-ci s'en souviendra encore. Le 10 avril 1717, elle écrira à sa nièce, Mme Caylus:

«Je crois que les jésuites ont les papiers qui furent autrefois au P. Quesnel, et envoyés ici par l'archevêque de Malines; c'étaient eux qui les donnaient par cahiers au roi; et j'ai passé dix ans à les lire tous les soirs; on y voit les intrigues et les commencements de tout ce que nous voyons aujourd'hui; toute cette iniquité a été préparée de loin»⁶⁷).

Commentant ce passage, Sainte-Beuve allait écrire dans son *Port-Royal*:

«Ces papiers déposés chez les jésuites de la maison professe à Paris et là déchiffrés, pétris, torturés et passés à l'alambic, dans une espèce de cabinet noir *ad hoc*, depuis présentés par extraits, préparés par doses au roi, lus, relus, mitonnés chez Mme de Maintenon *tous les soirs* pendant dix ans, opérèrent à coup sûr et sans contrôle. Si la calomnie y mêla du poison, ce fut un long et sûr empoisonnement ...»⁶⁸).

Pour les deux époux, cette lecture si prolongée faisait durer indéfiniment le scandale du jansénisme. Le roi e.a. se chagrinait d'y apprendre que Noailles avait certains liens avec ces prêtres du midi de la

⁶⁶) BEAUMELLE, X, 230-235.

⁶⁷) Ibid., XII, 252.

⁶⁸) SAINT-SIMON, *Port-Royal* (édition de la Pléiade) III, 618. Voir mon étude: *Le P. Louis Doucin*, dans *Antonianum*, 58 (1983) 461-641.

France qui, en raison de la Régale, s'étaient réfugiés à Rome et y restaient actifs. Françoise se sera intéressée à ce qu'elle aura pu y découvrir sur elle-même, son mari, son archevêque. Il faut reconnaître qu'elle résistait mieux à ces révélations que son mari. Lui deviendra de plus en plus antijanséniste et anti-Noailliste. Elle ne le deviendra jamais réellement.

D'une autre manière encore, les jésuites contribuent à prolonger le scandale. En 1704 et 1705, le P. Lallemant, jésuite de Paris⁶⁹) publie le *Quesnel séditieux dans ses Réflexions*, le P. Le Tellier, autre jésuite parisien, y ajoute le *Quesnel hérétique dans ses Réflexions*⁷⁰), écrits anonymes qui parvinrent certainement aux mains du couple royal, comme ils entrèrent dans celles du pape⁷¹). Ils visaient principalement l'approbateur du livre, qui désormais devait passer pour un promoteur de la sédition et de l'hérésie. Il est vrai, Louis XIV avait déjà demandé au pape d'exterminer, avec lui, entièrement, le jansénisme comme ils venaient de le faire si heureusement du quiétisme. Mais cette fois-ci, le roi semblait vraiment en vouloir aux jésuites pour leurs excès. Le 20 octobre 1704, Françoise écrit à l'archevêque :

«Le roi me parut si disposé à parler comme vous le trouvez à propos ... et à se contenter d'éloigner cet homme [la Chaize] sans air de disgrâce. Il m'a dit que vous étiez convenus, qu'il ne fallait pas donner cet ordre à la première visite du bon Père, afin qu'il ne soupçonnât pas qu'il fut suggéré par vous. Je doute fort du successeur que vous me proposez et on poussera celui-ci [la Chaize] le plus loin qu'on pourra ... Je me porte fort bien, quoique mon cœur soit serré. Le roi est dans les dispositions qu'on peut lui désirer. Sa piété, son courage augmentent avec les revers ...»⁷²).

En effet, il y a les revers militaires, et le roi — Françoise le sait trop bien — «n'est pas accoutumé ni à souffrir ni à être vaincu»⁷³). Il y a aussi, le 7 juillet 1705, la bulle *Vineam Domini*, demandée par Louis XIV et qui paraît loin d'être un succès⁷⁴). Les considérants gallicans, avec lesquelles l'Assemblée du clergé, présidée par Noailles, l'a reçue, ont provoqué les ultramontains de Paris et de Rome⁷⁵).

⁶⁹) Voir mon étude sur *Lallemant*, dans *Antonianum*, 56 (1981) 758.

⁷⁰) Voir mon étude sur *Le Tellier*, dans *Augustiniana*, 34 (1984) 279.

⁷¹) TIMOTHÉE, *Mémoires*, 22.

⁷²) BEAUMELLE, X, 267-268.

⁷³) Ibid., X, 271-272.

⁷⁴) Ibid., X, 272.

⁷⁵) Cependant, le 30 septembre 1705, Noailles avait très normalement publié cette bulle. Voir son *Recueil*.

Après la publication, en 1704 et 1705, des livres anonymes du P. Lallemand et du P. Le Tellier contre Quesnel, n'était-il pas grand temps pour Noailles de révoquer son approbation des *Réflexions*? C'est surtout, semble-t-il, Godet des Marais, évêque de Chartres et confesseur de Mme de Maintenon, qui pousse son archevêque à cette capitulation. Mais bien au courant de la situation, Louis-Antoine est toujours convaincu de la valeur des *Réflexions*, et ne cède pas devant les instances, pas même celles de Françoise. Le 17 octobre 1705, celle-ci lui écrit :

«... Je sais qu'on dit toujours la même chose sur vous; que vous ménagez trop le parti, que vous avez quelque prédilection pour ceux qui le flattent; que vous avez été lié avec toutes sortes de distinctions à celui [Edmond Pirot] qui favorisait le Cas⁷⁶) qui a attiré la constitution [*Vineam Domini*]. Voilà sur quoi roulent et rouleront les mauvais offices qu'on voudra vous rendre. Le roi en est toujours plus affligé qu'irrité; il a pour vous l'estime que vous méritez, et une inclination naturelle pour votre personne. Je vous l'ai dit souvent, et je ne vous parle plus sur ces matières, parce que cela est inutile, et que mon personnage est celui du silence et de la prière pour vous; du reste je n'entends rien à tout ce qui se dit là-dessus ...»⁷⁷).

Françoise ne lui parlera plus de cette affaire? Elle ne cessera d'y revenir dans ses lettres.

Le 5 janvier 1706, Françoise écrit à Louis-Antoine :

«... Il [le roi] assure que les jésuites veulent la paix, et qu'ils promettent de faire des punitions exemplaires de ceux de leur corps qui écriront la moindre chose contre vous. Il est donc question de savoir des faits; après cela nous verrons ce qu'ils feront. Jusque-là, Monseigneur, il ne faut point leur déclarer la guerre ... Vous savez, Monseigneur, que les affaires dont il s'agit ne me sont pas indifférentes. J'ai bien des raisons de désirer de sincères raccommodements. Il me semble que la gloire de Dieu y est intéressée, et que les impies sont ravis de voir les saints penser différemment jusqu'à rompre leur ancienne amitié ...»⁷⁸).

⁷⁶) Françoise semble désigner Edmond Pirot, un théologien connu à l'université et à l'archevêché; cf. *Dictionnaire de théologie catholique*, XIIB, 2127.

⁷⁷) BEAUMELLE, X, 273-274. Françoise ira jusqu'à écrire à Louis Antoine; «Je donnerais de mon sang pour entendre dire: M. le cardinal est bien déclaré contre les jansénistes. Je voudrais que vous puissiez voir l'uniformité des soupçons sur vous, depuis les prélats jusqu'aux plus petites religieuses»; G. D'AVENEL, *Les évêques et archevêques de Paris*, Tournai, 1878, I, 394.

⁷⁸) GEFFROY, II, 70-71.

Le 11 janvier suivant :

«Marchez bien droit et bien sûrement, Monseigneur ... Vous êtes accusé d'aimer les jansénistes, et encore plus de haïr les jésuites. Ils regardent Couet [grand-vicaire de Paris] comme leur ennemi. Ne [me] dites, ni n'écrivez que ce que vous diriez ou écririez au roi et au P. de la Chaize. Défiez-vous de tout ... Soutenez ou excusez le roi, et gardez la force de la vérité pour la lui dire à lui-même. Excusez la liberté de mes conseils et de mes expressions, c'est mon zèle qui me les inspire ...»⁷⁹).

Le 14 février suivant :

«Je sais, Monseigneur, ce qui s'est passé entre le roi et vous. Le temps qu'il a pris pour vous parler, doit vous faire voir son zèle pour l'Église, et l'envie qu'il aurait que vous fussiez avec lui comme vous devriez être. Mais j'en sais assez pour vous répondre que les malheureuses affaires qui nous agitent tous, ne finiront point, sans qu'il vous en coûte une déclaration bien formelle et bien claire contre le jansénisme, qui lève les soupçons du roi, et qui vous brouille avec le parti: c'est pour vous parler à cœur ouvert, Monseigneur, que j'entre ici en matière ... Ma douleur ne m'empêche point de sentir toutes vos bontés pour moi; je serai toute ma vie bien sincèrement vôtre ...»⁸⁰).

Au printemps de l'année 1706, les relations entre Françoise et Louis-Antoine semblent plutôt tendues. Le 5 avril, elle s'en ouvre à leur neveu commun, le duc de Noailles :

«... Le cardinal et moi nous [nous] brouillons tous les jours de plus en plus. Il veut me rendre garant des dégoûts que les autres gens lui attirent. Il fait des injustices à un de mes amis [Godet des Marais, évêque de Chartres, son propre confesseur] qui me révolteraient s'il les faisait à mon laquais⁸¹). Ma destinée est de mourir par les évêques. Vous savez ce que M. de Cambrai m'a fait souffrir. C'est bien pis d'être mal avec son archevêque»⁸²).

⁷⁹) BEAUMELLE, X, 287-288.

⁸⁰) Ibid., X, 271-272.

⁸¹) Cependant, le 3 septembre 1709, annonçant la mort de Godet, Françoise écrit à Noailles : «Votre bon cœur, Monseigneur, vous rend sensible à la perte d'un ancien ami que vous avez toujours considéré comme un saint ...»; *ibid.*, X, 317-318.

⁸²) GEFFROY, II, 77. Le Roy (p. 173) fait ici remarquer : «Elle excelle vraiment à ces lamentations hyperboliques, à ces pleurs de circonstance, qui recouvrent la plus impitoyable sécheresse de cœur».

Mais au moment même où Françoise couvait des ressentiments contre son archevêque, celui-ci en nourrissait réciproquement. Il sentait qu'il ne comptait plus. Les nominations des évêques, auxquelles il attachait beaucoup d'importance, se faisaient désormais en secret, sans sa participation, même à son insu; il devait — à sa honte croyait-il — les apprendre par des tiers. Vers le 5 avril, il écrivit à l'épouse secrète :

«L'humiliation a été très complète pour moi, Madame. Pendant que j'étais à Versailles, je ne pus rien apprendre de la destination de l'évêque d'Angers⁸³). Ainsi tout le monde a vu que je ne l'ai apprise qu'avec le public. Je remarquai bien votre embarras quand j'eus l'honneur de vous en demander des nouvelles; et je jugeai que l'affaire était faite et que vous ne vouliez pas m'en instruire ... Ainsi je m'en revins persuadé qu'on était résolu de m'en faire un mystère. J'espérais seulement que le public n'en verrait rien. C'est beaucoup que vous m'assuriez que vos bontés ne diminuent pas pour moi, et même que je n'ai jamais été si bien auprès de vous. Mais qui le croira, tant que je n'en ai que des preuves secrètes, comme sont les discours particuliers ou les lettres dont vous m'honorez! Ceux qui disent et qui écrivent que je suis mal avec vous, voyant en vous des signes de changement pour moi, se croiront toujours bien fondés à soutenir que vous n'êtes plus la même à mon égard. Je veux bien croire, pour ma consolation, qu'ils se trompent puisque vous avez la bonté de me le dire; mais je vous avoue, Madame, que vous mettez à une grande épreuve ma confiance en vos paroles ... Les vertus ... ont des bornes ... Quand elles les passent, elles dégénèrent en faiblesse et en sottise ... Je recevrai toujours avec bien du plaisir et du respect vos exhortations. Mais est-ce à moi qu'il faut dire de bien traiter mes suffragants⁸⁴)? C'est plutôt à eux qu'il faut recommander de bien me traiter; ils ont plus de crédit que moi, et s'ils continuent de l'air qu'ils ont commencé, ce sera sans doute à moi à leur demander quartier. C'est ce que tout Paris dit déjà; c'est ce que toute la France dira bientôt; c'est ce qu'on dira dans peu à Rome et dans toute l'Italie! Les jésuites en triomphent et le déchaînement est

⁸³) Michel Poncet de La Rivière avait été nommé le 3 avril 1706 à l'évêché d'Angers; *Hierarchia*, V, 84. Leroy (p. 516) le range parmi les «obscurs mais fervents complices de la cabale antijanséniste».

⁸⁴) Noailles parle de ses suffragants, au pluriel. Il n'entend pas seulement Godet des Marais, l'évêque de Chartres, mais également Henri de Thiard de Bissy, le successeur de Bossuet à Meaux, sur lequel nous devons revenir. Le 23 décembre, Françoise écrivit à Louis-Antoine: «J'ai appris avec une grande joie, Monseigneur, qu'il y a lieu d'espérer que M. l'évêque de Chartres rentrera dans vos bonnes grâces. Il n'est rien qui pût me faire plus de plaisir, comme il n'est rien qui m'ait donné plus de peine que l'éloignement que vous aviez pour lui. Il me paraît résolu de regagner votre amitié ou de quitter sa place ... Il sait que je n'ai jamais aimé la guerre entre mes amis ...»; BEAUMELLE, X, 277-278.

si grand que les courtisans ont déjà pitié de moi. Vous me faites, Madame, plus de mal que vous ne croyez et qu'il ne convient à votre bon cœur ... Pardon, Madame, si je mets tant d'amertume dans cette lettre; il y en a tant dans mon cœur, que je ne puis la retenir toute entière. Il n'en est pas moins rempli d'estime, de respect et d'attachement ...»⁸⁵).

A bon droit, La Beaumelle doute que cette sévère lettre ait été expédiée.

Interrompons un instant notre récit pour introduire deux personnages qui, à partir de 1709, influenceront Mme de Maintenon au désavantage de M. de Noailles. Le premier c'est Henri de Thiard de Bissy⁸⁶), qui, comme successeur de Bossuet à Meaux, était suffragant de Paris.

Ce prélat, encore évêque de Toul, 1692-1705, avait, à l'exemple de Noailles, approuvé les *Réflexions* de Quesnel⁸⁷), il avait applaudi au mandement de Noailles de 1696⁸⁸). Encore en 1709, Fénelon le considérait comme «un esprit embarrassé ... Son goût et sa confiance ont toujours été pour les docteurs du parti ... Il croit que la grâce efficace par elle-même est un dogme de foi ...»⁸⁹). Homme ambitieux⁹⁰), il sut profiter du bon moment, pour gagner la confiance du P. Le Tellier, et surtout en 1709, après la mort de Godet des Marais, celle de Madame de Maintenon. Il sera bientôt le grand homme, surtout le grand adversaire de Noailles. Saint-Simon, qui le connut de près, écrit :

«La mort de Monsieur de Chartres mit deux hommes sur le chandelier, qu'il avait fort recommandés à Mme de Maintenon : Bissy, évêque de Meaux, auparavant de Toul, bientôt après cardinal, qui succéda à toute sa confiance pour les affaires de l'Église, dont il sut faire sa fortune et pis, et La Chétardie, curé de Saint-Sulpice, fort saint prêtre, mais le plus imbécile et le plus ignorant des hommes ...»⁹¹).

⁸⁵) BEAUMELLE, X, 282-286.

⁸⁶) Voir *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, IX, 14-16.

⁸⁷) En 1696 et en 1697, il inséra les *Réflexions* dans le catalogue des livres absolument nécessaires aux curés; LE ROY, 14.

⁸⁸) En voir le texte dans THUILLIER, 80-81.

⁸⁹) FÉNELON, VII, 299.

⁹⁰) D'après Saint-Simon, X, 69, il avait «l'âme forcenée d'ambition».

⁹¹) SAINT-SIMON, VII, 314. Il faut citer un autre passage de Saint-Simon, X, 69 : «Il [Bissy] était aussi trop habile pour se refroidir avec des amis immortels [les jésuites] ... pour épouser la fantaisie d'une femme [Maintenon], qui, par la mécanique de ses journées, ne voyait le jour que par le trou d'une bouteille et qui était la plus grande dupe du monde de ceux pour qui elle se prévenait; il lui cacha, dis-je, son union ancienne ... avec les jésuites comme tels, et ne lui laissa voir de liaison entre lui et le P. Le Tellier ... et il lui faisait

En 1707, la situation du cardinal de Noailles s'aggrave. Aux conseils qu'il demande à Françoise, celle-ci répond évasivement le 8 novembre :

«... J'ai bien fait des réflexions sur l'honneur que vous me fîtes l'autre jour de me demander conseil. Je ne vois partout que des écueils ; si vous cédez au goût qui règne auprès du roi, vous ne ferez guère de bonnes œuvres nouvelles ; si vous suivez votre zèle, on dira que vous êtes janséniste, ou du moins que vous n'êtes pas assez vif contre ce qui y ressemble. Ce sera là un grand éloignement ou du moins un prétexte. C'est à vous, Monseigneur, à prendre vos mesures avec Dieu, et à nous les envoyer bonnes. J'avoue avec la sincérité que je vous dois, que je crains que vous ne soyez favorable au Port-Royal des Champs, et que je saurais m'imaginer que ces filles n'aient rien retenu de l'esprit, des maximes, des pratiques qu'elles ont eues autrefois. Si cela était, il serait à désirer, pour rassurer le roi, que vous eussiez corrigé quelque chose. Voilà vous parler bien librement, mais vous verrez quels sont en cela mes sentiments⁹²).

Bientôt il ne s'agit plus de corriger « quelque chose » en Port-Royal, mais de supprimer l'abbaye. L'épouse secrète s'y emploiera et y emploiera l'archevêque. Pourquoi ? Connaît-elle personnellement ce monastère qui est situé dans les environs de Versailles ? Y a-t-elle mis le pied ? Profitant de son privilège de reine⁹³), s'est-elle introduite dans la clôture, visitant l'église, le chœur, le chapitre, parcourant le cloître, s'arrêtant au cimetière devant les tombes de Mère Agnès et de tant d'autres Arnauld ? A-t-elle lu les publications de Port-Royal ? Au moins, elle a pu s'informer sur la célèbre abbaye, par exemple par la Comtesse de Gramont, qui se fit si sévèrement admonester pour son attachement à ce monastère⁹⁴), par

d'autant mieux sa cour que Mme de Maintenon ... était bien aise d'être informée des démarches du P. Le Tellier auprès du roi pour agir de concert ... D'autre part, le P. Le Tellier faisait faire tout ce qu'il voulait par Mme de Maintenon auprès du roi sur cette affaire par le même Bissy sans y paraître. Par ces manèges obscurs ils conduisirent où ils voulaient un roi enfermé à cet égard ...».

⁹²) BEAUMELLE, X, 293-294.

⁹³) Le 28 octobre 1692, Innocent XII avait étendu explicitement à Françoise le privilège des reines d'entrer dans l'intérieur des couvents ; LANGLOIS, *Madame de Maintenon et le Saint-Siège*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 25 (1929) 65-66.

⁹⁴) De cette dame, amie fervente de Port-Royal, Françoise parle quelquefois dans sa correspondance, p.e. à Noailles le 13 avril 1696 : « Mme Gramont me dit que pendant la vie de l'archevêque de Harlay, elle n'avait pas osé demander la permission de visiter Port-Royal. « Je fus prête à lui dire que vous n'étiez pas plus favorable au jansénisme ... Mme de Gramont ne garde plus de mesure là-dessus. Elle a et montre sans façon, dans une chambre qu'elle a au couvent de la Madeleine, tous les portraits de Jansénius, de Mr Arnauld, de Saci, etc... » ; *Lettres*, V, 31.

Racine, qui y avait été éduqué⁹⁵), par le secrétaire Voisin qui du 19 au 21 janvier avait fait une visite officielle à Port-Royal⁹⁵), par le P. de la Chaize, cet ardent antijanséniste, et surtout par son propre mari, qui ne pouvait pas souffrir les Port-Royalistes, surtout pour leur implication dans l'affaire de la Régale. Depuis longtemps il se chagrinait à cause de l'inaction de Noailles à l'égard de Port-Royal des Champs.

Le 18 juin 1708, Françoise mande à Louis-Antoine une curieuse nouvelle, fausse sans doute, concernant le confesseur qui, proche de 85 ans, et fatigué depuis longtemps, veut abandonner son poste :

«Le P. de La Chaize apporte la démission tant attendue; ainsi vous allez être en état d'édifier le Port-Royal de Paris et de détruire l'autre»⁹⁶).

Faut-il, avec certains historiens, conclure de cette phrase que, jusque-là, le confesseur s'était opposé au redressement de Port-Royal de Paris et à la destruction de Port-Royal des Champs? Et qu'on attendait son départ pour y commencer pour du bon? Certainement pas! Pour cela, le Père de la Chaize était bien trop antijanséniste⁹⁷). Tout au plus, susceptible à l'anti-Port-Royalisme de son époux, Françoise voulait-elle mettre Louis-Antoine à l'aise: désormais vous pourrez agir à votre guise, indépendamment d'un confesseur insupportable! D'ailleurs, malgré tout, toujours agréable à Louis XIV, le Père de la Chaize, resta en fonction jusqu'à sa mort, désormais très proche.

Sous le confessorat du P. Le Tellier

L'année 1709 fut néfaste. Aux revers militaires et économiques des derniers temps s'ajoutait un hiver extrêmement sévère et long, avec ses

⁹⁵) Jean Racine, le poète, historiographe du roi, père de sept enfants à placer, qui passa 25 ans à la cour, fut en relations avec la protectrice de Saint-Cyr, où on jouait ses pièces. En 1698, lorsqu'il y eut une brouille, sous prétexte de jansénisme, le poète rappela à Françoise qu'il avait «fait par [son] ordre près de trois mille vers sur des sujets de piété», et qu'on n'y avait jamais «trouvé un seul endroit qui approchât de l'erreur et de tout ce qui s'appelle jansénisme»; Raymond PICARD, *La carrière de Jean Racine*, Paris, 1961, 531, et passim.

⁹⁵) Dom CLÉMENT, *Histoire générale de Port-Royal*, IX, 154.

⁹⁶) BEAUMELLE, X, 289.

⁹⁷) [Pierre GUILBERT], *Mémoires historiques ... de Port-Royal*, V, 380-382. «Il serait mort content, ainsi qu'il l'avait souvent répété, si la consommation de cette œuvre de ténèbres [la destruction de Port-Royal] n'avait été réservée à son successeur. Ses vues, depuis 34 ans, n'avaient été que de libérer la Société de cette odieuse maison».

suites immédiates, la rareté et la cherté des vivres. A Versailles, ayant demandé à M. de Harlay, premier président du Parlement, s'il y avait du nouveau à Paris, Louis XIV reçut la réponse célèbre: «Sire, les pauvres meurent, les riches prennent leur place»⁹⁸).

Le P. de la Chaize mourut aussi, le 20 janvier, à l'âge de 85 ans, et dut être remplacé⁹⁹). Le choix d'un successeur semblait bien limité, si du moins il devait tomber sur un religieux. Car d'après La Beaumelle:

«... Parmi les religieux, les jésuites seuls se distinguaient par un savoir utile; ... laissant aux dominicains leur barbare scholastique, aux bénédictins leurs doctes et pesantes compilations, aux franciscains leur superstitieuse ignorance, à tous les autres leur sainte oisiveté ...»¹⁰⁰).

Madame de Maintenon, semblait-il, penchait pour un prêtre séculier, qui, croyait-elle toujours, réussirait mieux qu'un jésuite laxiste à bien diriger la conscience de son mari. Mais celui-ci tenait si bien pour les jésuites que Françoise eut à céder.

Mourant, la Chaize avait laissé un billet avec les noms de quelques confrères recommandables, dont le P. Le Tellier, connu à Paris pour y avoir été actif pendant plusieurs années, les dernières même comme provincial. Françoise participa-t-elle au choix parmi les candidats jésuites? D'après La Beaumelle:

«Madame de Maintenon envoya ce billet à l'évêque de Chartres [son confesseur] avec ordre d'en conférer avec La Chétardie, curé de Saint-Sulpice [son confident]. Le roi [ajoutait-elle] veut un homme de peu de naissance, d'un esprit ferme, qui ne soit ni occupé de sa famille [comme naguère La Chaize l'avait été], ni asservi aux circonspections humaines»¹⁰¹).

Dans la personne du P. Le Tellier, le roi obtint ce qu'il avait voulu; l'épouse trouva ce qu'elle avait craint: un jésuite énergique, intransigeant, dominateur, adversaire acharné des jansénistes en général et de

⁹⁸) Th. LAVALLÉE, *Histoire*, 430.

⁹⁹) *Mémoires historiques de Port-Royal*, V, 382: «Ce jésuite qui avait eu tant d'autorité, de crédit et de puissance de son vivant ... n'eut le lendemain, lundi, à ses funérailles que le seul évêque d'Ypres, Ratabon [qui ne résida pas un seul jour], l'abbé de Maulévrier Langeron [aumonier du roi; cf. FÉNELON, X, 196], ancienne connaissance faite à Lyon, et deux carmes. Là se termina toute la gloire du superbe Aman».

¹⁰⁰) BEAUMELLE, V, 148.

¹⁰¹) Ibid., V, 149; cf. SAINT-SIMON, X, 6, et Hastier, 250, qui font aussi intervenir le duc de Chevreuse.

Noailles en particulier. Désormais elle devra céder sur toute la ligne ; son rôle sera réduit surtout à celui de garde-malade d'un mari miné par l'âge, les infirmités, les frustrations et les revers. Déjà en 1692, d'ailleurs, elle avait dû participer au siège de Namur «pour y garder le roi en cas de maladie»¹⁰²). Par compassion pour le roi, pour apaiser ses rancunes, elle se laisse entraîner vers l'antijansénisme. Déjà en 1709, après avoir reçu à Saint-Cyr plusieurs évêques sous la conduite de Godet des Marais, elle s'en ouvre devant ses collaboratrices, dans son cinquième Entretien :

«... Je vous assure qu'il est bien triste de voir les progrès que fait le jansénisme ; il s'étend de tous côtés dans le royaume et gagne presque tous les couvents. J'avais le cœur serré et l'esprit rempli de toutes ces fâcheuses idées quand j'arrivai à Versailles»¹⁰²).

Désormais l'affaire de Port-Royal va vite. Le Tellier pousse le roi, qui pousse son épouse, qui pousse son neveu le duc de Noailles¹⁰³), qui pousse son oncle le cardinal, qui s'exécute au-delà de son désir. Au moins, a-t-il été remercié par Françoise pour le service rendu à son mari ? Certainement pas assez, car Louis-Antoine se plaint amèrement à son neveu que, malgré tout, le soupçon de jansénisme continue à peser sur lui¹⁰⁴). Ce soupçon, Le Tellier ne cesse de l'attiser. Il y emploie les évêques. Surtout, avec l'aide de Fénelon, ceux de Luçon et de La Rochelle, Jean-François Valderies de Lescure et Etienne de Champflour. Vers la fin de 1710, ceux-ci publient à La Rochelle un mandement commun : *Ordonnance et instruction pastorale ... portant condamnation d'un livre intitulé ... Réflexions morales ... où l'on montre la conformité de la doctrine des cinq propositions ... de Jansénius, et où l'on fait voir ensuite l'opposition qui se trouve entre la doctrine de ces deux auteurs* [Jansénus et Quesnel] *et la doctrine de saint Augustin*, in-12° (17)-542-(10) p.

¹⁰²) «Quand il marcha pour faire le siège de Namur, il voulut que Madame ... fût du voyage et qu'elle ne s'éloignât pas de l'armée ... 'afin que vous me rendiez quelque assistance si je tombe malade' ...» ; LAVALLÉE, *Histoire*, 453.

¹⁰²) BEAUMELLE, VI, 176-177.

¹⁰³) Déjà auparavant, Françoise avait pris contact avec ce neveu. Le 14 juillet 1707, elle avait écrit à Louis-Antoine : «... Le duc de Noailles est bien affligé de votre état. Je n'ai pas eu encore le courage de lui faire réponse». En effet, Françoise était découragée par la triste situation politique et militaire ...». «C'est à vous, Monseigneur, à nous conduire, à apaiser la colère de Dieu». Elle ajouta : «Je ne mérite point les reproches qu'on me fait. S'il est vrai que le peuple me maudit, c'est qu'il ne me connaît pas ; sans hésiter je donnerais mille vies pour obtenir la paix, mais il vaut mieux qu'on murmure contre moi que contre notre maître». Elle finit sur ce post-scriptum : «Il n'y a, Monseigneur, qu'à brûler la lettre» ; BEAUMELLE, X, 290-291.

¹⁰⁴) Voir mon étude sur Noailles, dans *Lias*, 11 (1984) 211-212.

Au début de 1711, cet écrit venu de l'Ouest, fut très largement affiché à Paris, autour de l'archevêché et de la cathédrale. Noailles, autrefois approbateur des *Réflexions*, était ouvertement visé. Son orthodoxie était mise en doute. Il voulut s'en prendre aux jésuites, qui certainement étaient mêlés à cette manœuvre. Mais cela, Louis XIV ne le souffrit pas. La situation devint donc critique. Vers la fin d'avril 1711, en plein bouillonnement de l'affaire, lorsque la cour se trouvait en vacances à Marly — où le roi, au milieu des amusements, ne supportait d'être dérangé par qui que ce fût ni pour quoi que ce fût — Noailles s'adressa à Françoise pour lui obtenir une audience. Elle comprit combien la situation était explosive. Le 27 avril, elle en avertit le duc de Noailles, son neveu et celui du cardinal, dans un curieux contexte :

«Les jansénistes, les jésuites, M... de Noailles, M... de Cambrai, plusieurs évêques font un grand bruit; si vous voulez savoir mon avis là-dessus, je vous dirai qu'ils ont tous beaucoup de torts. M... de Noailles a demandé la permission de venir ici mercredi pour faire ses plaintes en forme: j'ai grand' peur que cette audience ne fâche pas beaucoup celui qui la donnera et celui qui l'a demandée ...»¹⁰⁵).

Il faut ici interrompre un instant notre récit, pour relever une circonstance qui exercera une influence sur la genèse de la bulle *Unigenitus* et sur la conduite de Mme de Maintenon. Depuis le début de 1701, Françoise employait comme «directeur des affaires de Saint-Cyr», Daniel François Voysin, qui avait déjà eu quelques emplois au Parlement (conseiller, maître des requêtes) et au gouvernement (intendant de Hainaut, conseiller d'Etat semestre). Dans sa nouvelle fonction, il entraînait continuellement en contact avec Françoise et aussi avec son mari, qui voulait bien s'intéresser à la belle entreprise de Saint-Cyr. Il montera en charges. En 1708, il sera conseiller d'État ordinaire, en 1709, ministre d'État et même de la guerre. Françoise a tant de confiance en lui que bientôt, dans l'affaire de la bulle, il supplantera entièrement le marquis Jean-Baptiste Colbert de Torcy, secrétaire des affaires étrangères. Ce neveu du grand Colbert, frère des évêques de Reims et de Montpellier, dont le premier fut un adversaire acharné des jésuites et le second sera un vaillant anticonstitutionnaire, devait, dès que le Père Le Tellier poussa à la bulle, inévitablement céder la place à Voysin qui, en 1714, au moment décisif, remplacera encore Pontchartrain comme chancelier.

¹⁰⁵) GEFROY, II, 281; LE ROY, 343-344.

Mais il y a un autre détail à relever. En 1710, l'une des trois filles de Voysin épouse François-Marie de Broglie, dont, en la même année, le frère Charles Maurice devient secrétaire général des Assemblées du Clergé, où, en 1713-1715, il sera un zélé collaborateur du P. Le Tellier. Celui-ci, pour perdre Noailles, attire habilement à lui les amis de François, les Bissy, les Voysin, les Broglie. Pour finir, elle sera la dupe du jésuite, dont pourtant elle — selon Saint-Simon (V, 263) «la reine des dupes» — prévoyait déjà le triomphe final.

Le 2 mai, Noailles reçut sa réponse personnelle :

«Vous pouvez venir mercredi, Monseigneur. Ce n'est pas avec plaisir que je demande ces audiences pour vous, n'y prévoyant rien que d'affligeant ; les gens bien intentionnés craignent autant le bruit que les méchants l'aiment. Ce serait un grand malheur si tout ceci attirait quelque chose contre l'épiscopat ; et je suis persuadée que vous aimeriez mieux abandonner vos intérêts particuliers que d'y avoir contribué ; on ne peut excuser la publication de la lettre [des deux évêques, mais] les jésuites se défendent d'y avoir aucune part»¹⁰⁶).

La désapprobation de François est plus qu'apparente. Cependant, aussi explosive que fût la situation, Louis-Antoine venait d'amorcer la mine, en publiant une condamnation sévère du mandement des deux évêques (auxquels venait de s'ajouter un troisième) et en annonçant de surcroît une instruction pastorale pour s'expliquer davantage. Cette démarche prématurée fut prise de très mauvaise part par les deux époux : venir demander un remède et, en attendant, en prendre déjà un, et encore un mauvais, parce que trop bruyant ! Une lettre de cachet annonce à l'archevêque : «Vous pouvez vous dispenser de venir à Marly»¹⁰⁷).

Mais à l'égard du roi, l'archevêque se maintient ferme ; en une lettre énergique, il lui remontre où s'arrête l'autorité du pouvoir civil, où commence le domaine de la libre conscience épiscopale :

«J'espère, écrit-il, quand Sa Majesté aura eu la bonté de faire un peu de réflexion sur mon procédé et sur celui qu'on a eu à mon égard, elle verra que je n'ai pas tort et qu'il n'est pas juste que, pendant que des évêques, les derniers de tous en toute matière, ont la liberté de faire à tort et à travers des mandements, un archevêque de Paris ne l'ait pas»¹⁰⁸).

¹⁰⁶) BEAUMELLE, X, 328.

¹⁰⁷) Ibid., X, 329.

¹⁰⁸) LE ROY, 349.

Avec l'épouse secrète, Noailles s'épanche davantage le même jour :

«Mon malheur est complet, Madame, je suis calomnié, outragé et disgracié. J'espérais bien que le roi voudrait bien me faire donner une satisfaction convenable à l'injure atroce que j'ai reçue. Au lieu de cela je ne reçois que des marques de mécontentement de Sa Majesté. Elle paraît se déclarer contre moi; elle trouve mauvais qu'on me donne à Paris des marques d'amitié et de considération; elle défend aux docteurs, — et avec quelles circonstances —, de suivre en cela leur inclination et de témoigner l'indignation qu'ils ont tous de l'affreuse calomnie répandue contre moi. Enfin Sa Majesté me défend de paraître devant elle. Ainsi, il ne manque rien à mon malheur ni à ma douleur»¹⁰⁹).

Sous la même date, La Beaumelle fait écrire Louis-Antoine à Françoise :

«... Les jésuites m'avaient poussé de mille manières; leur malice semblait épuisée, ma patience ne l'était pas. Aujourd'hui ils engagent deux évêques à me diffamer auprès du roi; ils affichent des mandements contre moi aux murs de ma cathédrale, à la porte de l'archevêché, et l'on veut que je me taise, et que je consente par un lâche silence à mon propre déshonneur. Les trois évêques¹¹⁰) ont répandu une mauvaise doctrine dans mon diocèse; c'est à moi à réparer le mal. Est-il juste que tandis que les plus vils de tous les prélats font des mandements, un archevêque de Paris n'ait pas le droit d'en faire? Je vous supplie, Madame, de le lire avec attention, et d'avouer qu'après tant de modération, je n'avais pas lieu de m'attendre à la lettre [de cachet] que le roi m'a fait écrire par M. de Pontchartrain [le chancelier]»¹¹¹).

Toujours convaincu d'avoir raison, même contre un roi qui ne lui semble pas impartial ni juste, Noailles s'adresse de nouveau à Françoise le 7 mai :

«Oserais-je, Madame, vous présenter ces deux exemplaires de mon ordonnance? L'applaudissement extraordinaire qu'elle a dans le public ne m'empêche pas d'être affligé qu'elle ait déplu au roi»¹¹²).

¹⁰⁹) Ibid., 349-350.

¹¹⁰) François Berger de Malissoles, évêque de Gap, s'était joint aux deux autres évêques.

¹¹¹) BEAUMELLE, X, 349-350. Cf. LE ROY, 349-350.

¹¹²) Louis DELHOMMEAU, *Documents pour l'histoire de Luçon*, Luçon, 1980, 122, n° 1507.

Mais le lendemain, la réponse de Françoise est cinglante :

«La lettre des évêques est insoutenable. [Mais] vous devez venir recevoir la réponse du roi sur la réparation que vous demandez, et dans l'intervalle, vous faites un mandement ! On disait hier tout haut dans le salon de Marly, que jusque-là vous faisiez pitié, mais qu'on ne pouvait plus vous excuser. J'avais déjà vu le mandement, et je croyais bonnement qu'il ménageait les évêques ; l'on se moque de moi, et l'on prétend qu'ils en sont très offensés. Tout cela me passe ; mais encore une fois, Monseigneur, ne vous brouillez pas avec le roi ; vous connaissez sa religion, sa bonté pour toute votre famille, son amitié particulière pour vous ; est-il possible que vous vouliez augmenter ses peines et qu'un intérêt personnel vous laisse rompre avec lui»¹¹³) ?

Bonne épouse, Françoise se range derrière son mari. Mais Louis-Antoine ne démord pas. Il a eu l'occasion de s'expliquer au secrétaire d'État Voysin.

«... Je vous prie, écrit-il le 11 mai à Françoise, d'être attentive à la manière dont ce ministre me justifiera. Vous verrez, Madame ... que le salon de Marly ne raisonnait pas juste, et j'ai lieu de croire que les mêmes personnes parlaient ailleurs autrement. Le roi se charge de la réparation qui m'est due ; je n'ai plus qu'à le remercier et à attendre ; moyennant cela, tous les procédés finiront de ma part, mais finiront-ils de la part des jésuites et de ceux qui me persécutent depuis si longtemps ? Je ne puis l'espérer, à moins que Sa Majesté n'emploie toute son autorité pour leur imposer silence. Ils veulent me perdre, à quel prix que ce soit ! Que dis-je, ils se sont mis en tête d'avilir l'épiscopat ...»¹¹⁴).

Dans cette crise grave, Françoise semble avoir eu recours à Bissy, l'évêque de Meaux, qui se faisait valoir de plus en plus. Le 28 juin 1711, elle l'annonce comme négociateur à Noailles :

¹¹³) BEAUMELLE, X, 330.

¹¹⁴) BEAUMELLE, X, 331. Vers le milieu de juin 1711, lorsque Noailles devra présider l'Assemblée ordinaire du clergé, qui, vu la situation critique du pays, devra voter un subside extraordinairement élevé, et que le cardinal hésite, Françoise lui écrit : «Ne pensez à rien, Monseigneur, de ce qui vous regarde, jusqu'à la fin de l'Assemblée. Voilà la dernière fois que je vous écrirai de cette malheureuse affaire ; j'ai trop de raisons de ne m'en pas mêler. Je reprendrai le personnage que je dois faire, qui est de prier Dieu que tout se passe ... au bien de l'Église et du vôtre particulier, Monseigneur, qui m'intéresse toujours vivement ...». Louis-Antoine répond aussitôt : «Je sais, Madame, prendre mon parti ... Je ne m'excuserai point de présider à l'Assemblée. Je pourrai y essayer quelques tracasseries, mais je m'y exposerai volontiers pour le service du roi ... Assurez-le donc, Madame, que je ne veux plus penser qu'à son affaire, et que je ne lui dirai pas, mercredi, un mot de la mienne». A l'Assemblée, Noailles prononça des harangues que Françoise voulait faire lire à Saint-Cyr ; *ibid.*, X, 332-339.

«... M. de Meaux va vous proposer des moyens de paix, Monseigneur. Au nom de Dieu, ne les rejetez pas, et couvrez de confusion ceux qui osent vous accuser. Ecoutez vos véritables amis, qui sont ceux qui désirent la fin de cette affaire. La durée n'en peut être que scandaleuse et triste, quand même la fin serait selon vos souhaits. Quelle scène de voir notre archevêque déferé à Rome! Je ne sais peut-être ce que je dis, Monseigneur; mais vous voyez bien ce que je pense et ce que je sens pour vous. Confondez vos ennemis; consolez le Roi et tous les gens de bien. Vous ne pouvez me soupçonner d'être vive en cette occasion par d'autres intérêts que les vôtres. Je ne désespère pas d'avoir l'honneur de vous voir demain¹¹⁵⁾».

Mais d'un coup est étouffé ce cri du cœur de Françoise, tandis qu'est oubliée l'intervention du nouveau négociateur. Au milieu de juillet, le cas Bochart met en pleine lumière les entreprises subversives du confesseur à l'égard du cardinal¹¹⁶⁾. Profondément ulcéré, celui-ci n'hésite pas à recourir au roi et à l'épouse secrète. Le 25 juillet, pièces à l'appui, il expose à cette dernière la gravité du cas:

«L'affaire est non seulement importante pour moi, mais pour la religion ... Quel renversement, quel scandale, et quel préjudice à la religion! Vous le comprendrez aisément, Madame, et votre pitié vous y rendra plus sensible qu'une autre ...»¹¹⁷⁾.

Noailles n'eut aucune réponse. Françoise se devait de rester au diapason de son mari, qui ne supportait pas les plaintes de l'archevêque contre ses jésuites. Quinze jours plus tard, le 11 août, Louis-Antoine revint à la charge:

¹¹⁵⁾ GEFFROY, II, 284.

¹¹⁶⁾ Cette triste affaire est suffisamment connue dans l'histoire de l'*Unigenitus*; cf. LE ROY, 355-360. Sur cet abbé Bochart, trésorier du chapitre de la Sainte-Chapelle à Vincennes, le bénédictin Thierry de Viaixnes, longtemps prisonnier à Vincennes, donne des renseignements intéressants: frère et fils de conseillers du Parlement de Paris, neveu du vieil évêque de Clermont, Bochart dut toute sa fortune aux jésuites; nommé, en 1704, par le P. de La Chaize à ce bénéfice d'une valeur de 6000 livres; chef d'un chapitre de 16 chanoines et 4 chapelains, il se fait l'agent secret du confesseur auprès des prisonniers. Cf. M. C. DEELER, *Lettres de Dom Thierry de Viaixnes touchant le Père Gerberon*, dans *Internationale theologische Zeitschrift*, 2 (1894) 657 sv.

¹¹⁷⁾ BEAUMELLE, X, 336-339. Louis-Antoine passa-t-il à Françoise la formidable lettre ouverte que l'oratorien Vivien Delaborde venait de lui adresser sous l'anonymat: *Lettre à Son Eminence ... le cardinal de Noailles touchant les artifices et les intrigues du Père Le Tellier et quelques autres jésuites contre son Eminence*, (in-12°, 45 p. Willaert, n° 7956)? Elle y aurait pu apprendre les réactions normales des Parisiens aux entreprises du P. Le Tellier.

« Quoique vous ne m'ayez pas fait l'honneur de m'apprendre, Madame, l'impression qu'ont fait sur vous les pièces découvertes qui font aujourd'hui tant de bruit, je ne suis pas moins persuadé, connaissant, comme je fais, la droiture de votre cœur, que vous en avez été très blessée. Dans cette confiance, j'ai recours à vous pour tirer de cette découverte tout l'avantage qu'elle doit produire. Dieu ne l'a permise, ou pour mieux dire ordonnée, que pour faire connaître au roi l'abus que le P. Le Tellier fait de sa confiance, et combien il est nécessaire pour le salut de Sa Majesté, qu'elle la mette en de meilleures mains ... »¹¹⁸).

En effet, selon l'archevêque, un confesseur, qui se permet de tels écarts, prouve qu'il n'est pas apte à administrer le sacrement de pénitence ni à diriger les consciences. Il le croit sincèrement, écrit-il lui-même au roi, et il en tire lui-même la conséquence, ôtant à plusieurs jésuites le pouvoir de confesser¹¹⁹). Deux jours plus tard, Louis-Antoine reçut de François la réponse attendue. Elle mérite d'être lue :

« Vous me connaissez assez, Monseigneur, pour savoir ce que je pense sur la dernière découverte; mais bien des raisons [surtout la mauvaise humeur du roi] doivent me retenir de parler. Ce n'est point à moi à juger et à condamner; je n'ai qu'à me taire et prier pour l'Église, pour le roi et pour vous, Monseigneur, dont les intérêts particuliers me seront toujours chers. J'ai donné votre lettre [au roi]; elle a été lue [par lui] d'un bout à l'autre, et c'est assurément tout ce que je puis vous en dire. Je crois que le secret sera gardé de ce côté-ci. L'on [surtout le roi] ne pense pas tout à fait comme vous, mais j'espère que l'affaire s'accommodera et que le temps adoucira les esprits. C'est, Monseigneur, tout ce que j'ai eu la force d'écrire aujourd'hui, étant plus abattue de tristesse et d'incommodité qu'à l'ordinaire »¹²⁰).

Ici, comme ailleurs, ce n'est pas l'antijansénisme qui joue. C'est l'épouse préoccupée du repos de son mari qui parle. Cependant, si François exige la soumission au roi et à l'Église, Louis-Antoine ne croit pas y manquer. Il répond le 30 août :

« Je n'ai, Madame, conservé à quelques jésuites des pouvoirs ... que parce que le respect que j'ai pour le roi me retient. Sa Majesté ne laissera pas d'en être fâchée, mais pour lui plaire, il ne m'est pas permis d'offenser Dieu. Je crains même d'en trop faire. Pour

¹¹⁸) BEAUMELLE, X, 339-342; cf. LE ROY, 358.

¹¹⁹) Voir mon étude sur Noailles, dans *Lias*, 11 (1984) 219-220.

¹²⁰) BEAUMELLE, X, 342.

marquer mon respect et ma soumission pour elle, je donne de nouveaux pouvoirs au P. Le Tellier, quoique ce soit lui qui mérite le mieux de n'en plus avoir; j'en fais le sacrifice au roi, et les remets à sa conscience, priant continuellement Notre Seigneur, de lui faire connaître le péril qu'il court en confiant son âme à un homme de ce caractère»¹²¹).

Cette pénible mise au point adressée indirectement au roi, froissa-t-elle l'épouse secrète? En tout cas, depuis lors, les lettres conservées se font plus rares. La suivante n'est *écrite* que six mois plus tard, le dernier jour de l'an 1711. Elle reste loin des civilités ordinaires à une telle date.

«Voilà, Monseigneur, ce que vous m'avez demandé. Je serai très sensible, et peut-être trop, à tout ce qui vous fait de la peine. J'ai été malade; de-là le silence dont vous vous plaignez. J'ai donné [au roi] votre lettre et vos mandements¹²²). Je vous obéirai en tout ce qui sera raisonnable. Votre nouvelle démarche¹²³) est une nouvelle douleur pour ceux qui vous sont véritablement attachés. Vous ne doutez pas que je ne vous le sois toute ma vie; elle ne durera pas longtemps, et bientôt la mort va me dérober au présent qui m'attriste et à l'avenir qui m'effraie. J'ai passé mes jours dans les plaisirs et dans les larmes. J'aurais pu être heureuse, si j'avais moins compté sur les hommes. Ce n'est point un reproche, Monseigneur, c'est une consolation que je cherche auprès de vous, en vous montrant la source de mes peines. Le roi m'interrompt; j'avais encore à vous entretenir; je suis bien fâchée de ce contre-temps. J'en essuie de toutes façons»¹²⁴).

Quoiqu'inachevée, cette lettre devait en dire beaucoup au cardinal. Prit-il au sérieux cette espèce d'adieu pour l'éternité? D'un autre côté, il doit avoir tiré quelque consolation de l'arrêt du Parlement qui, le 6 janvier, condamna les Eclaircissements de Jean-Noël Gaillande¹²⁵), qui lui étaient si défavorables. Il aura respiré encore davantage en apprenant que le P. Le Tellier eut lui aussi de Françoise l'avertissement:

«Que pour ménager la santé du roi, il se gardât bien de lui parler davantage de toutes ces querelles et disputes de religion ... et que ce père a été très mortifié de tout ceci et qu'il en a bien rabattu de son air triomphant. Dieu soit loué! Amen»¹²⁶).

¹²¹) Ibid., X, 344.

¹²²) Voir ces mandements pour les nécessités publiques dans le *Recueil* de Noailles.

¹²³) Il s'agit vraisemblablement de la tentative du renvoi du confesseur.

¹²⁴) BEAUMELLE, X, 345-346.

¹²⁵) FÉNELON, X, 1187.

¹²⁶) FR. LEDIEU, *Mémoires et journal*, Paris, 1856-1857, IV, 391.

Néanmoins, la situation devient très grave. Le 23 janvier 1712, Françoise en avertit de nouveau le duc de Noailles, son neveu et celui du cardinal :

«Le Roi garde depuis quelque temps un silence sur M. le cardinal qui m'est fort suspect. Vous savez que sa colère n'est pas dans le premier mouvement et qu'elle augmente par les réflexions; j'en ai averti M. de Meaux et M. le curé de Saint-Sulpice, afin de les presser encore de chercher quelque expédient pour accommoder ou pour adoucir cette triste affaire. Je vis hier au soir que je ne me suis pas trompée dans mon jugement. Le Roi dit à M. le Dauphin, sans m'avoir rien montré, qu'il fallait finir avec M. le Cardinal, qu'il ne pouvait plus se contenir, qu'il le croit janséniste, qu'il le regarde comme le premier de ses sujets qui lui ait tenu tête, qu'il veut lui parler et rompre ensuite avec lui. Vous croyez bien que la conversation sera violente. M. le Dauphin, de son côté, est irrité de ce qu'on répand dans Paris et même à Rome qu'il est pour M. le cardinal, qu'il condamne les évêques, et que le parti trouvera de l'appui de son côté. Il me parut qu'il ne dédaignerait pas de déclarer ses sentiments publiquement, et qu'il ne croirait rien faire contre Sa Grandeur. D'un autre côté, des gens obscurs m'assurent qu'ils savent par des subalternes de l'archevêché que M. le cardinal fait très secrètement quelque ouvrage pour contenter le Roi, mais qu'il cesserait s'il savait qu'on en eût quelque connaissance. Je n'ai parlé à personne de cet avis, dont je ne réponds pas. J'ai cru, Monsieur le Duc, qu'il était de mon devoir et de mon amitié de vous faire part de ce qui se passe et de ce que je crains. Il sera toujours très désavantageux à M. le cardinal d'être opposé à un Roi pieux et qui soutient la bonne cause. C'est le fait; le reste ne sont que des circonstances et des procédés. Je n'en parle plus, et je me renferme dans mon état, qui est de prier Dieu de donner la paix de tous côtés»¹²⁷).

Quel désarroi cet avis aura-t-il causé chez les Noailles et quelle pression ceux-ci n'auront-ils pas exercée sur leur cardinal! Mais l'attention est momentanément détournée du jansénisme par les deuils qui frappent la famille royale. En 1711 survient la mort du grand Dauphin; le 12 février 1712, celle de la jeune dauphine, le 18 suivant celle du nouveau dauphin, le duc de Bourgogne, et voilà que le 8 mars Françoise annonce à Louis-Antoine: «Nous avons la rougeole bien près de nous, Monseigneur. Et selon toutes les apparences, elle emportera cette nuit M. le Dauphin»¹²⁸). En effet, cette nuit-là meurt le troisième

¹²⁷) GEFFROY, II, 296-298; LE ROY, 416-417.

¹²⁸) BEAUMELLE, X, 346.

dauphin, le duc de Bretagne, enfant de cinq ans. Il ne reste plus qu'un seul enfant, de deux ans, pour prendre l'imminente succession. Après la disparition successive de trois dauphins, ce dernier survivra-t-il? Déjà les nations s'inquiètent et se préparent à de nouvelles guerres de succession. Plus que jamais, Louis XIV a besoin de sa garde-malade. Pourra-t-elle le protéger contre ceux qui lui suggèrent que ses revers sont une punition du ciel pour l'insuffisance de son action antijanséniste?

Si les deuils permirent à Noailles de se rapprocher quelque peu de la cour, ils n'arrêterent pas ses ennuis. On venait de publier, et d'envoyer à tous les évêques de France, un *Mémoire au pape*, — défavorable à Noailles —, que le second Dauphin avait écrit de sa main, et qu'après sa mort on aurait trouvé dans sa cassette. On venait même de publier, à l'insu de l'auteur, une *Réponse du cardinal de Noailles au Mémoire que le roi lui a fait l'honneur de lui donner*. Il s'agissait d'une réplique privée, dans laquelle l'archevêque refusait carrément les commissaires désignés par le roi pour juger de son Mandement contre les trois évêques¹²⁹).

Voyant monter l'orage, Louis-Antoine s'expliquait à Françoise. Le 12 mai 1712, il eut une réponse aussi sèche que brève:

«Vous avez bien fait de ne pas ajouter fatigue sur fatigue; car je crois que vous en avez bien eu depuis quelques jours. Je fis lire au roi votre lettre d'excuse, tant sur votre audience que sur l'écrit qui commence à faire du bruit¹³⁰). On n'en avait ouï parler que fort légèrement. Je n'entrerai pas avec vous sur ces matières-là; je ne suis pas capable de les traiter, mais je ne le suis que trop d'en sentir le chagrin»¹³¹).

Le chagrin de Françoise ne surpasse pas celui de Louis-Antoine, qui répond:

«... J'apprends que le chagrin du roi augmente pour moi tous les jours. ... [Après tout ce que j'ai fait pour lui plaire]¹³²), j'espérais que Sa Majesté serait contente de moi; et du moins que l'affaire

¹²⁹) LEDIEU, IV, 370-371.

¹³⁰) Il s'agit de la *Réponse* du cardinal citée ci-dessus.

¹³¹) BEAUMELLE, X, 347. Noailles souscrivit alors une déclaration contre le jansénisme, dont le 14 mai il écrivit à Françoise: «Elle est si forte, qu'elle me brouillerait infailliblement avec le parti, si le mérite que me donne auprès des jansénistes la persécution des jésuites ne me mettait à couvert de leur indignation»; LE ROY, 416.

¹³²) La Beaumelle omet ce passage; *Anecdotes* (I, 76) le résume comme suit: «après avoir fait passer en revue tout ce qu'il a fait pour plaire à Sa Majesté: le sacrifice de la satisfaction que lui devaient les deux évêques, son indifférence pour le livre du Père Quesnel, ses démarches et ses protestations contre le jansénisme ...».

serait finie pour elle; car l'ayant renvoyée au pape¹³³), il conviendrait qu'elle n'en fût plus importunée. Ce renvoi, dont tant de gens ont été affligés par les suites qu'ils appréhendent¹³⁴), devrait procurer du repos à Sa Majesté. J'y trouvais avec grande joie cet avantage. Je respirais, Madame, dans cette espérance, mais les affaires qui me regardent, se reproduisent à mesure qu'on en termine quelques-unes. On fait malheureusement imprimer le mémoire que le roi m'avait fait l'honneur de me donner, et l'on persuade à Sa Majesté que c'est moi qui suis cause de cette impression. J'ai eu l'honneur de vous dire, Madame, que je n'y ai aucune part ... [sic]. Je le répète encore et ne crains point d'en prendre Dieu à témoin, qui est le plus vénérable et le plus terrible de tous les serments»¹³⁵).

La réplique de Françoise, en date du 3 juillet, était peu engageante :

«... Vous ne vous tromperez jamais, Monseigneur, quand vous compterez sur ce que vous appelez mes bontés. Je ne puis jamais cesser de respecter mon archevêque, d'estimer vos vertus, et, si je l'ose dire, d'aimer votre personne; mais il est vrai que tous ces sentiments ne me causent plus que de l'amertume.

Je ne répondrai point à tous les articles de votre lettre, parce que nous les avons traités cent fois inutilement.

Il y en a un que vous ne touchez pas, Monseigneur, qui est celui des jésuites, que le Roi ne regarde point comme intéressant votre conscience, mais comme une pure vengeance que vous pouviez lui sacrifier, soit que vous ayez voulu en effet vous venger, ou que vous ayez cru devoir les punir de leur manque de respect pour vous.

Tout cela en matière de sacrifice que vous pourriez faire par tant d'endroits qu'il serait ennuyeux et inutile de les répéter.

Si le Roi s'aigrit de plus en plus, il faut que ce soit intérieurement, car il ne me paraît pas qu'il en parle. Je ne doute point de vos prières pour lui, Monseigneur; vous êtes trop bon Français pour ne pas désirer sa vie; votre bon cœur doit beaucoup souffrir si vous lui donnez des sujets de tristesse. La mienne est grande et celle de notre cher neveu ne m'est pas indifférente»¹³⁶).

Le désaccord au sujet des jésuites continue à peser très lourdement sur l'entente entre les époux royaux et l'archevêque. Celui-ci, ayant reçu un ordre du roi, écrit le 7 octobre 1712 à Françoise :

¹³³) L'affaire avait été officiellement renvoyée au pape le 16 novembre 1711.

¹³⁴) L'évêque de Langres, Clermont de Tonnerre, soutenait le principe gallican que même les causes majeures devaient en première instance être examinées en France; cf. *Anecdotes*, I, 70-75.

¹³⁵) BEAUMELLE, X, 347-348; *Anecdotes*, I, 76.

¹³⁶) BEAUMELLE, X, 318; *Anecdotes*, I, 76-77; GEFFROY, II, 216-217.

«... Vous ne doutez pas de ma vive douleur, de l'extrémité où l'on veut me réduire, en me mettant dans l'affreuse nécessité, ou d'offenser Dieu ou d'offenser le roi. J'offenserai le roi, si je ne rends pas les pouvoirs à tous les jésuites, et j'offenserai Dieu, si j'emploie à son service des ouvriers relâchés, révoltés, et en qui je ne puis prendre aucune confiance. Mais sans examiner s'ils sont tels que je les crois, convient-il, Madame, que le roi s'en mêle? Cela est-il de la compétence de l'autorité royale? Et n'est-ce pas (il faut trancher le mot) lui faire mettre la main à l'encensoir ...? ... Vous savez, Madame, qu'il ne m'est pas permis de donner de tels pouvoirs pour faire ma cour au roi, ni de les mettre en négociation et d'en faire un accommodement ...»¹³⁷).

Mettre l'époux royal en cause, invoquer contre lui l'épouse secrète, c'était certes une grande imprudence. Aussi, le 9 octobre 1712, Noailles essuya-t-il un rappel à l'ordre acerbe, qu'il faut lire intégralement :

«Je reçois votre grande lettre, Monseigneur, et je ne sais comment y répondre. Je m'intéresse assez au sujet pour ne pas demeurer dans le silence, et je ne puis pourtant vous écrire que ce que j'ai eu l'honneur de vous dire cent fois : mon cœur ne peut se résoudre à vous flatter, et mon respect ne me permet pas de m'expliquer sincèrement.

Vous savez, Monseigneur, quelle est la religion du Roi et combien il est éloigné de mettre la main à l'encensoir. Mais, Monseigneur, vous pensez tous deux très différemment. Vous traitez l'affaire des jésuites d'affaire spirituelle, qui intéresse votre conscience, et dont il faudra rendre compte. S.M. la regarde comme un procédé particulier, comme une vengeance contre des gens que vous avez cru qui vous offensaient et qui vous ont offensé en effet. C'est le ressentiment de cette vengeance que le Roi voudrait que vous sacrifiassiez à ce que vous lui devez, et à l'amitié qu'il a toujours eue pour vous ; car de dire que les jésuites sont incapables de confesser, il n'est pas possible, Monseigneur, qu'ils soient devenus tels dans un moment.

Il y a un grand nombre d'ennemis des jésuites ; il y a beaucoup de gens malintentionnés qui aiment le bruit et la division. Tous ces gens-là vous applaudissent, mais les bons chrétiens, amis ou éloignés des jésuites, vous béniront si vous donnez la paix, si vous ôtez au

¹³⁷) BEAUMELLE, X, 349-350. Le même 7 octobre 1712, Noailles écrivit une longue et courageuse lettre à Louis XIV, réclamant une indépendance entière en matières spirituelles. Au roi, "il ne lui est permis d'y toucher, ni de s'en mêler. Elle sait que son autorité, quoique sacrée, puisqu'elle vient de Dieu, quoique souveraine et absolue, ne s'étend pas jusqu'aux choses sacrées. Elle sait aussi que les évêques à qui elles sont confiées, ne les peuvent dispenser que selon les règles qui leur sont prescrites par Jésus-Christ même ... Je conjure donc Votre Majesté ... de me laisser la liberté de remplir ce ministère selon son esprit et sa volonté, et de me tirer de cette terrible nécessité ou d'offenser Dieu ou d'offenser Votre Majesté"; *Anecdotes*, I, 98-100.

Roi ce sujet de peine, et si vous faites finir un tel scandale. Il y a si longtemps qu'il dure qu'on a eu le loisir d'entendre parler là-dessus, et vous savez fort bien, Monseigneur, que vous avez trouvé de bons prêtres et éclairés qui ne pensent pas comme vous? Si c'est votre seul avis qui vous conduit, ne devez-vous pas vous en défier dans des circonstances telles que celles où vous vous trouvez et avec tant de sujets d'être irrité? Si vous prenez d'autres conseils, examinez, Monseigneur, l'intérêt et l'humeur de ceux qui vous les donnent.

Ma franchise, mon attachement pour vous, et l'envie de voir le Roi hors de peine m'emportent, et me font manquer au respect que je vous dois. Je finis donc en vous assurant des prières que vous m'ordonnez, et que je vais faire avec toute l'ardeur dont je suis capable»¹³⁸).

La réponse de Noailles, en date du 16 octobre 1712, telle que Beaumelle la reproduit est tranchante :

«Pouvais-je croire, Madame, que le plus ou moins de confesseurs jésuites à Paris donnât tant de peine à Sa Majesté? Car il ne s'agit que de cela. Je vous supplie d'y faire attention. S'ils étaient tous sans pouvoirs, je comprends bien qu'elle en aurait été blessée, mais je ne pensais pas qu'un peu plus ou un peu moins la pût toucher au point où je vois avec douleur qu'elle l'est.

Je conviens que les jésuites ne sont pas devenus incapables par ignorance, ni par mauvaises mœurs, mais par relâchement de morale, par indépendance et par le schisme qu'ils ont voulu introduire dans mon diocèse et dans l'épiscopat. Tant que le roi a eu de la bonté pour moi, ils se sont contenus dans leur devoir, mais depuis que j'ai eu le malheur de perdre les bonnes grâces du roi, ils n'ont gardé ni retenue, ni bienséance; [le roi] ne pouvant donc plus les retenir par son autorité, il faut bien que je le fasse par la mienne»¹³⁹).

Désormais, l'affaire ayant été transmise à Rome, Françoise s'en occupa-t-elle encore? A-t-elle essayé d'influencer la cour de Rome dans un sens favorable ou défavorable à Noailles? Cela n'apparaît pas¹⁴⁰). En

¹³⁸) GEFROY, II, 312-313; FÉNELON, t. X (Histoire), 237-238; BEAUMELLE, X, 351-352; Th. LAVALLÉE, *Histoire*, 444.

¹³⁹) BEAUMELLE, X, 352-353. Le 7 novembre suivant, Noailles entretient Françoise des mauvaises nominations d'évêques «qu'on a fait faire à Sa Majesté. Il est bien malheureux que le roi, avec des intentions admirables, mette sur sa conscience de si mauvais choix, et donne à l'Église de pareils ministres. J'en suis affligé, non seulement pour le bien de la religion, qui en souffre beaucoup, mais pour le salut du roi, qui me sera toujours très cher, et pour lequel je donnerais ma vie avec joie»; *ibid.*, X, 353-354. Noailles se met bien au ton de sa correspondante: le salut du roi avant tout.

¹⁴⁰) Voir mon étude: *L'Unigenitus et sa préparation à Rome*, dans *Antonianum*, 59 (1984) 219-307.

tout cas, complètement au diapason de son mari, elle s'intéressait à la future bulle. Le 18 septembre 1713, deux jours avant l'arrivée du document romain à Fontainebleau, Françoise écrit à Mad. des Ursins, cette demi-reine d'Espagne :

«M. le cardinal de la Trémoille [ambassadeur à Rome] mande que la constitution est faite, qu'on l'aura dans huit jours, et qu'il peut assurer d'avance qu'il n'y a rien qui puisse changer nos libertés. Dieu veuille que les malheureuses affaires des deux partis puissent finir, quand même elles devraient recommencer quelque jour ! Car il ne faut pas espérer que cette hérésie soit sans retour»¹⁴¹).

Pourvu que l'affaire cesse, au moins provisoirement, pour le repos du mari sénile ! Mais, dans son entourage, Françoise n'ose «espérer que cette Hérésie soit sans retour» ! Ici le grand mot tombe : *hérésie*, et non pas *erreur* !

Aussitôt après l'arrivée de la bulle à Versailles, l'épouse écrit à Madame du Pérou, une des principales de ses filles de Saint-Cyr, qui rédigera plus tard les *Entretiens de Madame de Maintenon* :

«Je veux triompher avec vous, ma chère fille, sur la constitution du pape contre le livre de Quesnel. Vous la verrez dès qu'elle sera traduite : il y a plus de cent propositions condamnées. Et voilà le merveilleux livre que notre saint évêque [Godet des Marais] condamnait à tort par des scrupules, disait-on [Noailles y compris, sans doute], et une âpreté trop grande contre le jansénisme, dont il se faisait un phantôme. Il lui en a coûté la vie, mais il en est bien récompensé présentement, et M. de Meaux [Bissy] m'assure qu'il est sensible dans le ciel à la joie de le voir [le livre] condamné»¹⁴²).

D'après le neuvième Entretien, elle ajouta :

«... Vous verrez par la constitution du pape contre le jansénisme que, sous des apparences de piété, avec des paroles même tirées de l'Écriture sainte, on fait prendre des venins mortels aux âmes simples et ignorantes. On prévient le public par des dehors réguliers et même austères ...»¹⁴³).

Après ses longs contacts avec Noailles, Françoise pouvait-elle vraiment croire à la réalité de ces «sauces» terribles dont Fabroni avait si abondamment assaisonné sa bulle ? Elle ajoute encore :

¹⁴¹) GEOFFROY, II, 334.

¹⁴²) LAVALLÉE, *Histoire*, 446.

¹⁴³) BEAUMELLE, VI, 196-197.

«... Le calvinisme et le jansénisme s'opposent à tout ce que l'Église approuve: il ne faut point honorer la Vierge ni les Saints; il est pitoyable de dire son chapelet; il faut lire l'Écriture Sainte, et en juger soi-même! Voilà leurs discours»!

Françoise est-elle devenue d'un coup une antijanséniste convaincue? Croit-elle que le jansénisme vaut le calvinisme, qu'il s'oppose au culte de la Vierge, qu'il exige de lire la Bible et laisse libre d'en juger? Ou veut-elle seulement édifier ses filles, et surtout les préserver? Car par sa propre expérience, elle le sait:

«Les personnes les plus pieuses sont celles qui donnent le plus aisément dans ces nouveautés»¹⁴⁴).

Dès le début, elle eut quelque part aux négociations relatives à l'acceptation de la bulle. Lorsque le secrétaire Voysin, l'homme de confiance dans l'affaire de la bulle, dut s'en entretenir de la part du roi avec l'archevêque¹⁴⁵), ce fut Françoise qui instruisit le négociateur:

«Il ne m'a pas paru que le roi veuille précipiter l'Assemblée, ni qu'il croie qu'elle puisse aller fort vite»¹⁴⁶). En réalité, malgré le roi et son épouse secrète, les négociations allaient durer outre mesure.

Sans doute, à l'égal du roi, Françoise fut heureuse de lire le mandement, en date du 28 septembre, par lequel, accomplissant ses promesses d'autrefois, l'archevêque, révoquant son approbation passée, condamna sévèrement les *Réflexions* de Quesnel. Participa-t-elle aussi à la composition de l'Assemblée spéciale chargée de l'acceptation de la bulle? Est-ce elle qui y fit entrer son nouveau confident, Bissy, qui allait y trouver le point de départ d'une carrière éblouissante? A-t-elle été dupée par Le Tellier, qui, voulant perdre Noailles, voulut lui réserver la présidence de l'Assemblée? Y fit-elle ajouter le cardinal de Rohan, exclure les cardinaux d'Estrées et Polignac? Si Françoise, «la reine des dupes» selon Saint-Simon, ignorait les desseins des meneurs, elle apprit bientôt de Louis-Antoine lui-même la triste réalité de sa présidence. Elle reçut de Conflans, le 13 novembre 1713, cette lettre:

«Je n'ai point demandé, Madame, à avoir l'honneur de vous voir depuis que vous êtes à Marly, ni à faire ma cour au roi, parce que je

¹⁴⁴) Ibid., VI, 124.

¹⁴⁵) Voir mon étude *L'acceptation de la bulle*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 80 (1985) 369-414; 732-759.

¹⁴⁶) *Anecdotes*, I, 127.

n'ai pas voulu m'éloigner [de Paris] pour être à portée de travailler avec messieurs les commissaires de l'Assemblée, d'abord qu'ils auraient besoin de moi [le président], mais ils m'ont laissé jusqu'à présent dans un grand repos ...». Il se propose donc de se rendre à Versailles. «Les affaires de l'Assemblée n'en souffriront point, car, quoique je ne sache point précisément où elles en sont, je vois bien qu'elles ne sont pas encore mûres pour y rien faire de quelques jours, et je crois qu'il est bon que j'aie l'honneur d'en dire un mot au roi»¹⁴⁷).

Dans cette audience, Noailles en aura dit certainement autant au roi qu'il en a écrit à l'épouse secrète. Celle-ci, par ailleurs, apprit des nouvelles d'autres membres de l'Assemblée. L'évêque de Blois, David Bertier, un des commissaires, lui écrivit le 22 novembre 1713:

«Le moyen de contenter le cardinal de Noailles et de nous attirer sa confiance, pour le mettre de concert avec nous, est employé largement; nous croyons que c'est le bien de l'œuvre, et nous savons d'ailleurs que Sa Majesté le souhaite ainsi»¹⁴⁸).

En réalité, les prévenances à l'égard de Noailles étaient si peu communes entre les membres de l'Assemblée, que, dès le début, courut parmi eux la parole: «nous le tenons»¹⁴⁹).

En effet, bientôt la division régna dans l'Assemblée. Tout le monde était d'accord pour dire que, par obéissance, la bulle devait être acceptée et publiée. Également que, étant déficiente, elle ne pouvait l'être qu'avec des explications. Mais avec quelles explications? Avec celles que Rohan et Bissy préparaient laborieusement pour une Instruction pastorale, ou avec d'autres, plus authentiques, qu'on demanderait au pape lui-même?

A la veille de la session de clôture, la division se manifesta; une minorité de huit membres (plus tard quatorze) contre une majorité de quarante, laquelle désormais soutiendrait que l'acceptation pure et simple de son Instruction pastorale était tout aussi indispensable que celle de la bulle.

Très chagriné, le roi intervient, obligeant la minorité de participer aux sessions finales. A sa réponse au roi, Noailles ajouta un mot pour François:

¹⁴⁷) BEAUMELLE, X, 358-360.

¹⁴⁸) Ibid., XIV, 304-305. D'Aubigné, archevêque de Rouen, s'exprimait plus clairement à François, sa parente supposée: «Nous avons tous résolu de le ménager en tout pour le gagner s'il est possible». BEAUMELLE, XIV, 302-303.

¹⁴⁹) LE ROY, 536.

«Permettez-moi, s'il vous plaît, Madame, de vous adresser cette lettre pour le roi. Je rends compte à Sa Majesté de ce que nous [les huit évêques] venons de faire dans une seconde séance, et je ne le répète pas ici, parce que vous le verrez sans doute dans ma lettre¹⁵⁰).

Je voudrais bien qu'il n'y eût plus de difficulté dans la suite de notre Assemblée. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour les éloigner et pour entrer dans les vues de Sa Majesté, qui veut que les suffrages soient parfaitement libres. Vos prières, Madame, s'il vous plaît et celles de vos saintes filles de Saint-Cyr»¹⁵¹).

L'archevêque eut ultérieurement une réponse en date du 16 février :

«Quand je reçus hier votre lettre au roi, je pensais qu'il était de mon devoir de vous marquer la peine que je souffre de tout ce qui se passe. Vous me prévenez en me disant que je ne puis juger des matières dont il s'agit ; je ne pourrais que répondre sur les procédés ; ce qui serait bien inutile : ainsi il ne me reste, Monseigneur, qu'à gémir et prier, c'est ce que je fais par devoir, et par l'inclination, qui m'a toujours portée à vous rendre tout le respect que je vous dois par toutes sortes de raisons»¹⁵²).

Vu les circonstances, il s'agissait d'une belle lettre. Françoise prend soin de lénifier la dureté de sa désapprobation. Puisque, malgré tout, les évêques de la minorité, Noailles en tête, avaient fait bande à part dans la session de clôture, le roi prit des mesures contre eux ; ils eurent à rentrer dans leurs diocèses et à y attendre des ordres ultérieurs. Plusieurs d'entre eux prirent par écrit adieu du roi et de la reine cachée. Louis-Antoine, dont nous ne possédons pas la lettre, reçut une réponse peu encourageante :

«Vous savez, Monseigneur, combien le roi souhaite la fin de toutes ces divisions. Il n'est pas possible de vous disculper de les entretenir. Vos défenses sont solides, mais elles viennent dans un temps malheureux. La vérité est pour vous, les circonstances contre vous. Vous voyez que je ne vous flatte point. Je veux bien croire que les erreurs ne sont pas aussi grandes que le disent ceux qui en poursuivent la condamnation ; mais enfin, ce sont des erreurs¹⁵³), et le tout finira à la gloire du P. Le Tellier.

¹⁵⁰) Cette lettre commune des évêques de la minorité a été publiée à l'époque, e.a. dans *Mémoire sur la publication de la bulle Unigenitus dans les Pays-Bas*, s.d., (1714), 33-36 ; aussi dans Vincent THUILLIER, *Rome et la France*, Paris, 1901, 263-265.

¹⁵¹) BEAUMELLE, X, 359. Le texte ne semble pas complet. Dans sa réponse, Françoise en relève des détails qu'on ne lit pas ici.

¹⁵²) BEAUMELLE, X, 360.

¹⁵³) Loin d'être seul dans cette conviction, Noailles ne trouvait pas d'erreurs dans les

Je souhaite avec ardeur que votre conduite soit aussi prudente qu'elle est ferme, et que vos intentions soient aussi sages qu'elles sont droites»¹⁵⁴).

En dépit de l'empire du roi sur l'épouse secrète, celle-ci répond courageusement, sans nul doute à l'insu de son maître: vous n'avez pas entièrement tort, mais les circonstances vous sont défavorables. Le Tellier, qui a tort aussi, vaincra malgré tout; soyez donc aussi prudent que droit.

Cependant, répétons-le, Noailles et son groupe ne s'opposaient pas systématiquement à la bulle, mais à une bulle insuffisamment expliquée par l'*Instruction* de l'Assemblée. Ils sont les premiers à vouloir en venir à un accommodement. Mais aussitôt leur essai échoue devant l'intransigeance de Bissy, qui exige avant tout une acceptation pure et simple de son Instruction. Mais à l'occasion de la paix de Rastatt (le 6 mars 1714), Noailles, réduit à l'isolement, offre une nouvelle fois sa bonne volonté. Le 24 mars, il écrit de Conflans une très belle lettre à la garde-malade royale. Elle mérite d'être lue intégralement.

«Je suis si solitaire présentement Madame, et si mal instruit des nouvelles, que je n'ai appris celle de la paix qu'en arrivant de Conflans, deux ou trois jours après qu'elle est arrivée. Permettez-moi, s'il vous plaît, de vous en témoigner ma véritable joie, et de vous assurer que mes malheurs, ni rien au monde, ne m'empêcheront jamais de m'intéresser vivement, non-seulement au bien public, mais à votre satisfaction particulière, à la gloire et au repos du roi.

Mais, Madame, il ne faudrait pas en demeurer là: il faudrait travailler tout de bon à procurer à Sa Majesté un parfait repos, et lui ôter tout sujet de peine et d'inquiétude sur les affaires de l'Église.

Je ne puis m'exprimer à quel point je suis affligé de voir que dans un temps où l'on ne devrait penser qu'à rendre la vie du roi plus douce et plus tranquille, la plus longue qu'il se pourra, l'on se mette en risque de l'abrégier par les chagrins qu'on lui donne, et souvent même bien gratuitement.

Réflexions. Il avait écrit le 14 décembre 1711 à un collègue: la révocation officielle du privilège royal autrefois donné aux *Réflexions* «ne me fera pas changer de sentiment sur cet ouvrage; il faudra pour cela que j'y trouve des erreurs que je n'y ai encore vues. Je vous avoue ... que je ne l'ai jamais lu tout entier et que je me suis rapporté à différentes personnes sur les endroits que je n'ai pas lus. Je ne puis croire qu'elles m'aient trompé, mais je ne veux point l'examiner tant que le vacarme durera; on ne trouve point la vérité dans le trouble et dans la chaleur de la dispute»; LE ROY, 376-377.

¹⁵⁴) BEAUMELLE, X, 357.

C'est à vous, Madame, qui aimez le salut et la vie de Sa Majesté, à empêcher qu'on ne risque l'un et l'autre, en abusant de son autorité, et ne ménageant pas assez sa santé.

Je vous proteste que je suis prêt à faire de ma part tout ce qui me sera possible pour la paix de l'Église; j'espère même en venir à bout, pourvu que des conseils violents n'y mettent pas de nouveaux obstacles. J'ose vous assurer que je suis un homme de paix, et que personne ne la désire de meilleure foi que moi; mais je ne puis l'acheter aux dépens de la vérité; tout, hors cela, ma vie même, je la donnerai du meilleur de mon cœur. On ne me trouvera jamais, quand on examinera mon procédé avec justice, même la plus rigoureuse, ni un sujet révolté dans l'État, ni un schismatique dans l'Église; mais il ne faut pas dans un temps de joie vous en dire davantage sur une matière aussi triste. Soyez persuadée, je vous supplie, qu'on ne peut avoir plus d'envie que j'en ai de vous procurer une parfaite consolation, et vous faire connaître ...»¹⁵⁵).

Cette belle lettre, imprégnée des meilleurs sentiments envers l'Église et l'État, le pape et le roi, n'obtint pas une réponse immédiate. Trop préoccupée des peines de son mari, Françoise est devenue défiante à l'égard de Louis-Antoine, qui fait de si belles promesses, mais inefficaces, dit-il, à cause des «conseils violents» dont on entoure le roi. Françoise a-t-elle examiné sa conscience? Elle répond le 15 mai:

«Je suis persuadée que, malgré toutes vos peines, vous sentez de la joie [au sujet] de la paix; et je vous suis infiniment obligée de prendre quelque part à celle que j'en ai en particulier; mais je m'arrête à l'article de votre lettre, où vous dites que vous espérez venir à bout de celle de l'Église, si les conseils qu'on donne au roi n'y mettent point de nouveaux obstacles. Je vous assure avec vérité que ceux qu'il consulte le plus dans cette importante affaire, ne sont ni violents, ni vos ennemis.

«Vous avez raison de croire que cette paix donnerait encore plus de tranquillité au roi, que celle qu'il vient de conclure, et qu'elle pourrait contribuer à la conservation d'une santé précieuse pour tous les gens de bien. Que ces motifs vous fassent faire quelques pas! Et donnez cette marque de l'attachement et de la reconnaissance, dont vous lui avez fait tant de protestations. Je ne dois être comptée pour rien; mais rendez la joie à ce cher neveu, qui est pénétré de douleur; reconnaissez enfin vos véritables amis»¹⁵⁶).

¹⁵⁵) Ibid., X, 362-363.

¹⁵⁶) Ibid., X, 360-361. Le 4 août 1714, Françoise écrivit au neveu Noailles: que toutes les négociations étaient rompues; qu'il était temps qu'il fit connaître au roi qu'il désapprouvait la conduite de ... son oncle; que sans cela il pourrait se trouver enveloppé dans sa disgrâce; que puisque le cardinal ... préférerait les intérêts du P. Quesnel à ceux de sa

Cette fois-ci, la garde-malade n'invoque pas seulement le chagrin de son mari et le sien propre, mais encore celui des Noailles, et surtout celui du neveu commun. En épouse dévouée, elle prend fermement la défense de son mari: «je vous assure en vérité»: ceux qu'il consulte «ne sont ni violents ni vos ennemis». Hélas, si elle-même n'était pas violente, on n'oserait pas en dire autant des Le Tellier, des Bissy, des Broglie, ni même des Rohan et des Voysin. Ceux-ci rendront vraiment inefficaces les démarches successives qu'entreprendra Noailles pour un accommodement en vue de l'acceptation de la bulle. Même l'Instruction pastorale que, dans ce but, il préparera si laborieusement avec ses associés, et qu'approuveront les cardinaux d'Estrées et Polignac, ne sera d'aucune utilité. A l'occasion, Voysin, candidat-chancelier — comme Bissy était candidat-cardinal —, jouera un faux jeu¹⁵⁷).

Un peu plus tard, ayant reçu de Françoise d'autres plaintes — non conservées — sur sa dureté envers un roi surmené, et s'étant justifié, Noailles reçut, le 27 avril 1714, une réponse pénible, qu'il faut absolument lire:

«C'est une expression de ma peine, Monseigneur, qui m'a fait vous demander si vous vouliez miner le Roi, car je suis persuadée que vous voudriez prolonger ses jours. Je n'ai rien à dire sur le reste de votre lettre; mon ignorance et mon respect pour vous m'empêchent d'y répondre; je ne puis que prier Dieu d'éclairer ceux qui sont prévenus; mais, Monseigneur, vous avez l'avis du pape¹⁵⁸) et de bien des évêques contre vous, et c'est en ce cas-là que le nôtre [vôtre] nous peut être suspect. Je n'en voulais pas tant dire. Je suis, avec le respect que je vous dois, Monseigneur ...»¹⁵⁹).

Cette lettre, bien forte, est la dernière que nous possédions sur la matière de la bulle. Il y aura encore quelque correspondance à l'occasion de la mort du duc de Berry, arrière-petit-fils de Louis XIV, et surtout du décès de Louis XIV lui-même, où l'on voit que l'estime et l'attachement réciproques n'étaient pas encore entièrement éteints. Mais déjà en août

famille, il n'était pas juste que sa famille se sacrifiât pour lui ...»; DORSANNE, *Journal*, 187-188. La situation pourtant s'éclaircit alors pour quelque temps, les négociations ayant repris.

¹⁵⁷) Voir mon étude: *Les essais d'accommodement*, dans *Antonianum*, 60 (1985) 343-395.

¹⁵⁸) Le pape venait d'adresser un bref élogieux aux évêques de la majorité et de condamner les mandements des évêques de la minorité.

¹⁵⁹) QUESNEL, *Correspondance*, II, 340.

1714 — un an avant la disparition de l'époux royal —, Françoise « priait Dieu et le faisait prier par toutes les personnes de piété, pour engager le cardinal de Noailles à quitter l'évêché de Paris, et à suivre l'exemple de M. le Chancelier de Pontchartrain »¹⁶⁰).

Mais Noailles résistait à ces prières et aux grâces reçues. Il restera à son poste jusqu'à sa mort en 1729, offrant d'accepter la bulle à condition qu'elle fût accompagnée de bonnes explications, de préférence pontificales.

Se sentant désormais triste et impuissante, Françoise avoue, le 2 février 1715, à son confident Jean-Joseph Languet de Gergy, curé de Saint-Sulpice, bientôt évêque de Soissons et auteur des *Mémoires* que nous avons déjà cités :

«... Que pourrait mon intérêt auprès de M. le cardinal, puisqu'il résiste au roi, son maître, son bienfaiteur, prévenu d'estime et d'inclination pour lui, qui a tout employé pour le faire revenir, jusqu'à ses larmes et à ses conjurations à la mort de nos princes ? Il a résisté à tout et s'en sait bon gré. Il est sans cesse encensé là-dessus. Il est certain qu'il abrégera les jours du roi, qui a le cœur serré entre la religion et les droits de son royaume ...»¹⁶¹).

La rupture est-elle complète ? Françoise collabore-t-elle avec les adversaires du cardinal, pour le sauver ou pour le perdre ? Le 12 août 1715, quinze jours avant la mort de Louis XIV, Timothée de la Flèche, qui par Bissy eut une audience de Françoise¹⁶²), écrivit au pape :

«... Le [nouveau] cardinal de Bissy fait plus que jamais paraître son zèle pour tout ce qui peut y contribuer [à arranger l'affaire de la bulle]. Nous sommes étonnés qu'il puisse résister à tant de fatigues. Il n'a pas un moment de repos. On ne peut aussi mieux en user que le font M. le cardinal de Rohan, Mme de Maintenon, M. le Chancelier [Voysin], et le P. Le Tellier ...»¹⁶³).

Voilà Françoise en bonne compagnie. Conspire-t-elle vraiment avec ces anti-jansénistes ? En tout cas, ce n'est plus pour longtemps, la mort

¹⁶⁰) DORSANNE, I, 186 ; LAVALLÉE, *Histoire*, 449. Louis Phélypeaux de Pontchartrain, chancelier de 1699 à 1714, venait d'être forcé à la démission pour céder sa place à Daniel-François Voysin, le 2 juillet 1714. Déjà en 1696, Françoise avait annoncé à Louis-Antoine qu'elle s'était fait « la loi ... de sacrifier mes amis à la vérité et au bien » ; BEAUMELLE, X, 77.

¹⁶¹) GEFFROY, II, 363.

¹⁶²) Le 3 novembre 1713, Bissy avait demandé à Françoise une audience pour le P. Timothée ; BEAUMELLE, XIV, 298.

¹⁶³) TIMOTHÉE, *Mémoires*, édit. Ubald d'Alençon, Paris, 1907, 194.

menaçant déjà le roi. Lisons encore le P. Timothée, panégyriste sans scrupule :

« Mme de Maintenon s'est comportée en dame vraiment chrétienne pendant toute la maladie du roi. Elle a été presque toujours auprès de lui et n'a cessé de lui dire, avec une force d'esprit admirable, tout ce qu'on peut dire de plus capable de lui faire faire une mort chrétienne ... »¹⁶⁴).

Il ajoute :

« Je ne dois pas omettre ce qu'a fait cette illustre dame au sujet de ... Noailles. Il lui avait écrit deux ou trois lettres pour savoir si on laisserait mourir le roi sans qu'il le vît ... Madame ..., en héroïne chrétienne ne manqua pas à faire lecture de ses lettres à Sa Majesté ... Prenez, Madame, dit Sa Majesté, prenez une plume pour écrire mes derniers sentiments ... Je verrai M. ... de Noailles avec joie s'il veut se soumettre au pape ... Madame ... donna incontinent le papier ... à Bissy, qui a eu la bonté de me le faire voir et de me permettre d'en tirer copie ... »¹⁶⁵).

Sans attendre le dernier soupir du roi, la reine secrète, mission accomplie, se retira à Saint-Cyr, pour y attendre sa propre fin. Dans sa retraite, elle a certainement suivi de près les grands changements qui s'opéraient à Versailles et à Paris. Elle fut l'objet des prévenances du Régent, qui lui rendit même une visite. Revit-elle encore Louis-Antoine, qui entre-temps était devenu le chef du conseil de conscience ? Au moins reçut-elle de lui une lettre, dont, le 7 septembre 1715, elle fit mention en écrivant au neveu commun :

« M. le cardinal m'a fait l'honneur de m'écrire. Rendez-lui en mille grâces de ma part, et l'assurez que je n'ai point cessé d'avoir pour sa personne toute l'estime, tout le respect et toute la reconnaissance que je dois »¹⁶⁶).

C'était aimable de sa part, mais une réponse directe au cardinal aurait eu un meilleur effet. Elle semble vouloir se retirer complètement dans le silence.

¹⁶⁴) Ibid., 205.

¹⁶⁵) Ibid., 206.

¹⁶⁶) GEFFROY, II, 375. Le 11 septembre, depuis douze jours à Saint-Cyr, Françoise écrivit à Mad. des Ursins : « Je voudrais de tout mon cœur, Madame, que votre état fût aussi heureux que le mien. J'ai vu mourir le roi comme un saint et comme un héros. J'ai quitté le monde que je n'aimais pas ; je suis dans la plus aimable retraite que je puisse désirer ... » ; GEFFROY, II, 576.

Pendant la régence, s'est-elle encore mêlée aux accommodements suivants? On n'en trouve aucun indice. Mais dans une vue plus large, elle écrit le 20 février 1717 au maréchal de Villeroy, le gouverneur du nouveau roi:

«... Je n'ai jamais rien espéré de M. le cardinal de Noailles; mais vous ne sauriez croire la pitié que me fait le Régent. Il est visible qu'il souhaite sincèrement et ardemment la paix de l'Église, et il ne peut y parvenir qu'en se déclarant pour la bonne cause. Il verrait bien vite tomber les difficultés qui croissent tous les jours; car les libertés de l'Église sont le prétexte, et notre Roi a montré en bien d'occasions combien il en était jaloux autant qu'il faut l'être. M. Voysin l'avait bien démêlé, quoiqu'il fût prévenu comme les autres quand il entra dans ces affaires-là»¹⁶⁷).

Désormais, visiblement ultramontaine, entièrement sous la coupe de Bissy et de Voysin, Françoise croit même que le régent aurait dû suivre une autre direction que celle de Noailles et de ses adhérents. Elle avouera encore: «Le parti du cardinal de Noailles n'est pas de bonne foi»¹⁶⁸). Mais finalement, elle admettra qu'elle-même pouvait se tromper, et même qu'elle s'était trompée. Le 21 octobre 1717, à l'âge de 82 ans, résumant sa vie, elle confessa: «Je m'aurais épargné bien de peines si j'avais su ce que les papes et les rois sont capables de faire»¹⁶⁹). En écrivant cette phrase cruelle, ne pensait-elle pas avant tout à la bulle *Unigenitus*, dont les suites funestes augmentaient de jour en jour, cette constitution vraiment néfaste que, sous la poussée d'antijansénistes puissants, le roi Louis XIV et le pape Clément XI avaient été capables de faire? Ne pensait-elle pas aussi au cardinal de Noailles, son archevêque, à qui elle s'était confiée si longtemps et qu'elle avait perdu par l'effet de la bulle? En réalité, sans le savoir et surtout sans le vouloir, elle avait occasionné la bulle. Si elle avait laissé Noailles à son siège de Châlons, il n'aurait pas eu des adversaires, surtout pas des adversaires assez acharnés pour recourir à la bulle afin de l'écarter de Paris.

Je termine donc par un passage de Voltaire, qui, dans son *Siècle de Louis XIV*, se montre un historien au jugement sûr:

¹⁶⁷) HASTIER, 285; GEFFROY, II, 387. Françoise exagère. Les libertés gallicanes n'entrèrent en considération que pour les propositions condamnées touchant l'excommunication. Les difficultés partirent surtout du fait que l'*Unigenitus* semblait condamner l'augustinisme et le thomisme, frappant des propositions tirées même de l'Écriture et des Pères.

¹⁶⁸) LANGLOIS, 240.

¹⁶⁹) LANGLOIS dans *Revue d'histoire Ecclésiastique*, 25 (1929) 72.

«Quelques personnes m'ont reproché d'avoir ménagé Madame de Maintenon ... A qui ... a-t-elle fait du mal? Qui persécuta-t-elle? Elle fit servir les charmes de son esprit et sa dévotion même à sa grandeur; elle dompta son caractère pour dompter Louis XIV. Mais quels abus odieux fit-elle de son pouvoir? La constitution Unigenitus lui parut la saine doctrine ... Mais combattit-elle pour la saine doctrine avec des cabales? Et si elle osa avoir une opinion dans les matières qu'elle n'entendait pas, et qu'un esprit plus mâle aurait négligées, ne doit-on pas savoir gré à une femme de n'avoir mêlé aucune vivacité à cette opinion»?¹⁷⁰).

LUCIEN CEYSENS

¹⁷⁰) VOLTAIRE, *Réfutation des notes critiques de M. de la Beaumelle*, cité dans *Siècle de Louis XIV*, chap. XXXVII, p. 512.